

RÉFLECTION DE PLAFONDS SUSPENDUS ET MODIFICATION DE CVAC A L'ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE

1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8



6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-08-22	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-03-26	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2025-02-24	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA
No. REV.	DATE	TITRE DE L'EMISSION / REVISION	VER



ANA Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
ana@anaarchitecture.com
T: 514.437.0200
F: 514.437.8937
www.anarchitecture.com

INGÉNIER EÉLECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514 686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL, QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT



No. DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01

PROJET
RÉFLECTION DES PLAFONDS
SUSPENDUS ET MODIFICATIONS
CVAC
ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE
1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8

TITRE

FRONTISPICE

CONCU PAR	FA	DATE	2024.09.06
DESSINE PAR	HA/KO	ECH.	INDIQUE
APPROUVE PAR	FA	DOSSIER	24-945

A000

NOTES GÉNÉRALES:

GÉNÉRAL:

- AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, PRENDRE ET VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL AU CHANTIER, INCLANT LES CONDITIONS DES SUPPORTS ET DES STRUCTURES.
- RAPPORTER TOUTES LES ERREURS OU OMISSIONS À L'ARCHITECTE ET AUX CONSULTANTS IMMÉDIATEMENT.
- NE PAS MESURER LES DIMENSIONS SUR LES PLANS, MAIS LIRE LES DIMENSIONS OU SE RAPPORTER À L'ARCHITECTE, LES CONSULTANTS OU LEURS REPRÉSENTANTS. LES DIMENSIONS CHIFFRÉES AURONT TOUJOURS LA PRÉTÉRIE SUR LES MESURES ET PLANS RELÈVES À L'ÉCHELLE.
- S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX RÉPONDENT AUX NORMES, RÈGLES ET CODES EN VIGUEUR DANS LEURS VERSIONS LES PLUS RÉCENTES.
- S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATERIAUX ENTRE EUX ET LES SUBSTRAT AVANT DE LES UTILISER. SE RÉFÉRER AUX RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.
- INSTALLER TOUS LES MATERIAUX SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER ET CONFORMES AUX CODES ET NORMES DE CONSTRUCTION LES PLUS RÉCENTS.
- LES DESSINS NE SERONT PAS UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION SAUF SIGNÉS ET ESTAMPILLÉS PAR LES CONSULTANTS.
- L'ARCHITECTE SE RESERVE LES DROITS D'AUTEUR SUR TOUS LES DESSINS ET DOCUMENTS RELATIFS À CE PROJET. IL EST DÉFENDU DE REPRODUIRE EN TOUT OU EN PARTIE CES DOCUMENTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE. L'ARCHITECTE N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR OU DÉFAUT QUI RÉSULTE DE L'USAGE NON AUTORISÉ DE CES DOCUMENTS POUR L'USAGE AUTRE QUE LE PRÉSENT PROJET.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER LES NIVEAUX ET AVISER LES PROFESSIONNELS EN CAS D'ANOMALIE ET QU'TOUS LES TRAVAUX QUI SERONT FAITS SANS AVIS AUX PROFESSIONNELS SERONT À SES FRAIS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE UN RECENSEMENT DE TOUS LES MATERIAUX ET DE COORDONNER TOUS LES TRAVAUX AVEC SES SOUS-TRAITANTS ET LEURS TRANSMETTRE TOUTES INFORMATION CONCERNANT LES CONDITIONS EXISTANTES.
- TOUS LES SOUS-TRAITANTS DOIVENT RECEVOIR ET CONSULTER TOUS LES DOCUMENTS DU PROJET ET NON PAS SEULEMENT LES DOCUMENTS QUI CONCERNENT LEUR DISCIPLINE. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRALE EST RESPONSABLE DE COORDONNER TOUS LES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ET ASSURER QUE TOUS LES ÉLÉMENS SONT BIEN COORDONNÉS MÊME ENTRE LES SOUS-TRAITANTS.
- TOUS LES PRODUITS EQUIVALENTS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE CLIENT ET L'ARCHITECTE PENDANT LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES SEULEMENT.
- ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ PARFAITE DU BÂTIMENT AVEC DES SOLINS, GARNITURES, MEMBRANES, ETC. TEL QUE NÉCESSAIRE OU INDICUÉ, SI APPLICABLE.
- LE SOUMISSEUR DOIT PRÉCÉDER, À SES FRAIS, À UN EXAMEN ATTENTIF DU LIEU DES TRAVAUX AFIN DE SE RENDER COMPTE DE L'ÉTAT DU SITE, DE LA PRÉSENCE, LE CAS ÉCHÉANT, D'INDICES VISUELS DE CONTAMINANT OU DE MATIÈRE CONTAMINÉE OU DANGEREUSE, DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES CONTRAINCES RELIÉES À L'EXÉCUTION DU CONTRAT. IL DOIT NOTAMMENT OBTENIR TOUS LES RENSEIGNEMENTS UTILES ET VÉRIFIER TOUTES AUTRES CIRCONSTANCES ET CONDITIONS, NOTAMMENT LES CONDITIONS CLIMATIQUES ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DES LIEUX, SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET SUR LE PRIX DU CONTRAT. AUCUNE RÉCLAMATION N'EST RECEVABLE POUR UNE CAUSE DÉCOULANT DU LIEU DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES MOYENS APPROPRIÉS POUR ASSURER LE RESPECT DU CALENDRIER ET DU DÉLAI D'EXÉCUTION CONTRACTUEL, INCLANT TRAVAIL EN TEMPS SUPPLÉMENTAIRE, AJOUT DE QUART (S) DE TRAVAIL, ETC., SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROPRIÉTAIRE.
- L'ENTREPRENEUR EST ENTIÈREMENT RESPONSABLE DU CHOIX ET DÉVELOPPEMENT DE SES MÉTHODES DE TRAVAIL POUR L'ENSEMBLE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX. LA MÉTHODE DE TRAVAIL QUI SERA PRÉCONISÉE PAR L'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET LA GESTION DES DÉCHETS JUSQU'À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT DEVRA FAIRE L'OBJET DE L'APPROBATION DES PROFESSIONNELS. LES FRAIS INHÉRENTS SERONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PLANIFIER, COORDONNER ET FINANCER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, PROTECTION, RAGRÉAGE ET RECONSTRUCTION REQUIS SELON LA MÉTHODE DE TRAVAIL QUI PRÉCONISERA L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT ET TOUTES LES COMPOSANTES TOUCHÉES PAR CES TRAVAUX NON IDENTIFIÉS DANS LA PORTÉE DES TRAVAUX DES DOCUMENTS CONTRACTUELS, MAIS NÉCESSAIRES SELON LA MÉTHODE DE TRAVAIL PRÉCONISÉE PAR L'ENTREPRENEUR, SONT SOUS SA RESPONSABILITÉ ET DEVONT ÊTRE RÉALISÉES DE MANIÈRE À PROTÉGER LES ÉLÉMENS EXISTANTS ET RECONSTRUIRE LEUR EXISTANT, À LA SATISFACTION DES PROFESSIONNELS, ET DU REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE FAIRE LA PREUVE DE LA PARFAITE RÉALISATION DE SES TRAVAUX DE PROTECTION ET DE RECONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER LES PROFESSIONNELS EN CAS D'ANOMALIE ET QU'TOUS LES TRAVAUX QUI SERONT FAITS SANS AVIS AUX PROFESSIONNELS SERONT À SES FRAIS.
- AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER, RELEVER ET IDENTIFIER TOUS LES ÉLÉMENS POUVANT NUIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET EN AVISER LA CSSWL ET LES PROFESSIONNELS.
- À L'EXCEPTION DU PERMIS DE CONSTRUCTION, L'ENTREPRENEUR DOIT SE MUNIR DE TOUS LES PERMIS, LICENCES, AUTORISATIONS, BREVETS ET CERTIFICATS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. LES FRAIS AFFERENTS À LEUR OBTENTION SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR ET DOVENT ÊTRE INCLUS DANS LE PRIX DE LA SOUMISSION.

LEGENDES, NOTES ET SYMBOLES:

- SE RÉFÉRER AU DESSIN DES LEGENDES ET DES SYMBOLES POUR TOUTES LES LEGENDES, SYMBOLES ET NOTES.
- Même si ce n'est pas spécifié sur les dessins, les notes écrites doivent être appliquées intégralement à toutes les parties du projet, partout où applicable.
- Toutes les notes dans les légendes et les détails sont applicables à toutes les parties du projet.

SPECIFICATIONS:

- LES NOTES SUR LES DESSINS SONT COMPLEMENTAIRES DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES SPÉCIFICATIONS ARCHITECTURALES. DANS LE CAS DE CONFLIT ENTRE LES DESSINS ET SPECIFICATIONS, LES INFORMATIONS FOURNIES DANS LES SPECIFICATIONS PRÉVAILLENT.
- VOIR LES SPÉCIFICATIONS POUR TOUS LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES RELATIFS AU TRAVAIL, SPÉCIALEMENT LA CONCEPTION DE CRITÈRES DE CHARGES LIÉE À LA CLOISON INTÉRIEURE ET LES TRAVAUX DE PLAFOND, MIN. VALEURS DE DÉFÉCTION, EXIGENCES ET CRITÈRES SISMIQUE, ETC.
- TOUTES LES GARANTIES À FOURNIR À LA FIN DES TRAVAUX DOIVENT COUVRIR LES MATERIAUX ET L'INSTALLATION.
- EN CAS DE CONTRADICTION ENTRE LES PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE LES PLANS ET DEVIS DES INGENIEURS CONSULTANTS, DES SPECIALISTES OU QUELQUEMUS DOCUMENTS ET/OU RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT ET LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR, LES EXIGENCES LES PLUS SÉVÈRES PRÉVAILDRONT.

STRUCTURE:

- POUR L'EMPLACEMENT EXACT (SAUF INDICATION DES PLANS ARCHITECTURAUX), LES DIMENSIONS, QUALITÉS, TYPES, DES ÉLÉMENS STRUCTURAUX, ETC. VOIR LES DOCUMENTS STRUCTURAUX.
- FAIRE VÉRIFIER PAR UN INGÉNIER EN STRUCTURE TOUTS LES TRAVAUX D'ANCRAGE DANS LE BÉTON, LA MAÇONNERIE OU AUTRE SUPPORT TEL QU'NÉCESSAIRE.
- TOUTES LES ZONES TOUCHÉES PAR LES MODIFICATIONS DE CONCEPTION D'AMÉNAGEMENT (ÉQUIPEMENTS, OUVERTURES, ETC.) INTÉGRITÉ ET CAPACITÉS PORTANTES DE PLANCHERS, TOITURES, MURS PORTEURS EXTÉRIEURS ETC. DEVRAIENT ÊTRE VÉRIFIÉS PAR UN INGÉNIER EN STRUCTURE.

MÉCANIQUE/ELECTRIQUE

- SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES ÉLÉMENS MÉCANIQUES/ELECTRIQUES, D'ACCESSOIRES OU SERVICES PRÉSENTS SUR LES DESSINS D'ARCHITECTURE NE SONT PAS EXHAUSTIFS. POUR L'EMPLACEMENT EXACT (SAUF QU'INDIQUE), DIMENSIONS, LES QUANTITÉS, TYPES, VOIR DIVISIONS 15 ET 16.
- LA QUANTITÉ ET L'EMPLACEMENT DE PANNEAUX D'ACCÈS AUX PLAFONDS ET AUX CLOISONS DOIT ÊTRE VÉRIFIÉE AVEC LES DIVISIONS 15 ET 16 ET APPROUVE PAR L'ARCHITECTE AVANT LA CONSTRUCTION.
- TOUTES LES APPAREILS MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES, ALARMES INCENDIE ET INTERCOMMUNICATION DOIVENT DEMEURER EN SERVICE PENDANT TOUT LA DURÉE DES TRAVAUX. SI LE DÉBRANCHEMENT OU L'INTERRUPTION D'UN APPAREIL S'AVÈRE NÉCESSAIRE, LES TRAVAUX DEVONT ÊTRE COORDONNÉS PRÉALABLEMENT AVEC LA CSSWL ET L'INGÉNIER CONCERNÉ.

DESSINS D'ATELIER

- FOURNIR LES DESSINS D'ATELIER ESTAMPILLÉS PAR UN INGÉNIER MEMBRE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE, CONFIRMANT LE SUPPORT NÉCESSAIRE TEL QU'INDIQUE DANS LES SPÉCIFICATIONS POUR LES ÉLÉMENS SUIVANTS:

 - TRAPPES D'ACCÈS
 - ATTACHEZ PARASITIQUES POUR PLAFONDS SUSPENDUS
 - ATTACHEZ DES STORES
 - MORSES
 - LINTEAUX ET ÉLÉMENT DE SUPPORT EN ACIER
 - AUTRES COMME DÉCRIT DANS LES SPÉCIFICATIONS ET LES NOTES

- LE RÔLE DE L'INGÉNIER EN STRUCTURE SIGNANT LES DESSINS D'ATELIER EST DE CONCEVOIR ET DE VALIDER LA CONFORMITÉ DE CES ÉLÉMENS SELON LES NORMES ET LE CODE DE CONSTRUCTION. LE BUT EST DE S'ASSURER DE LA SÉCURITÉ DES USAGERS.

RÉPARATION ET RAGRÉAGE

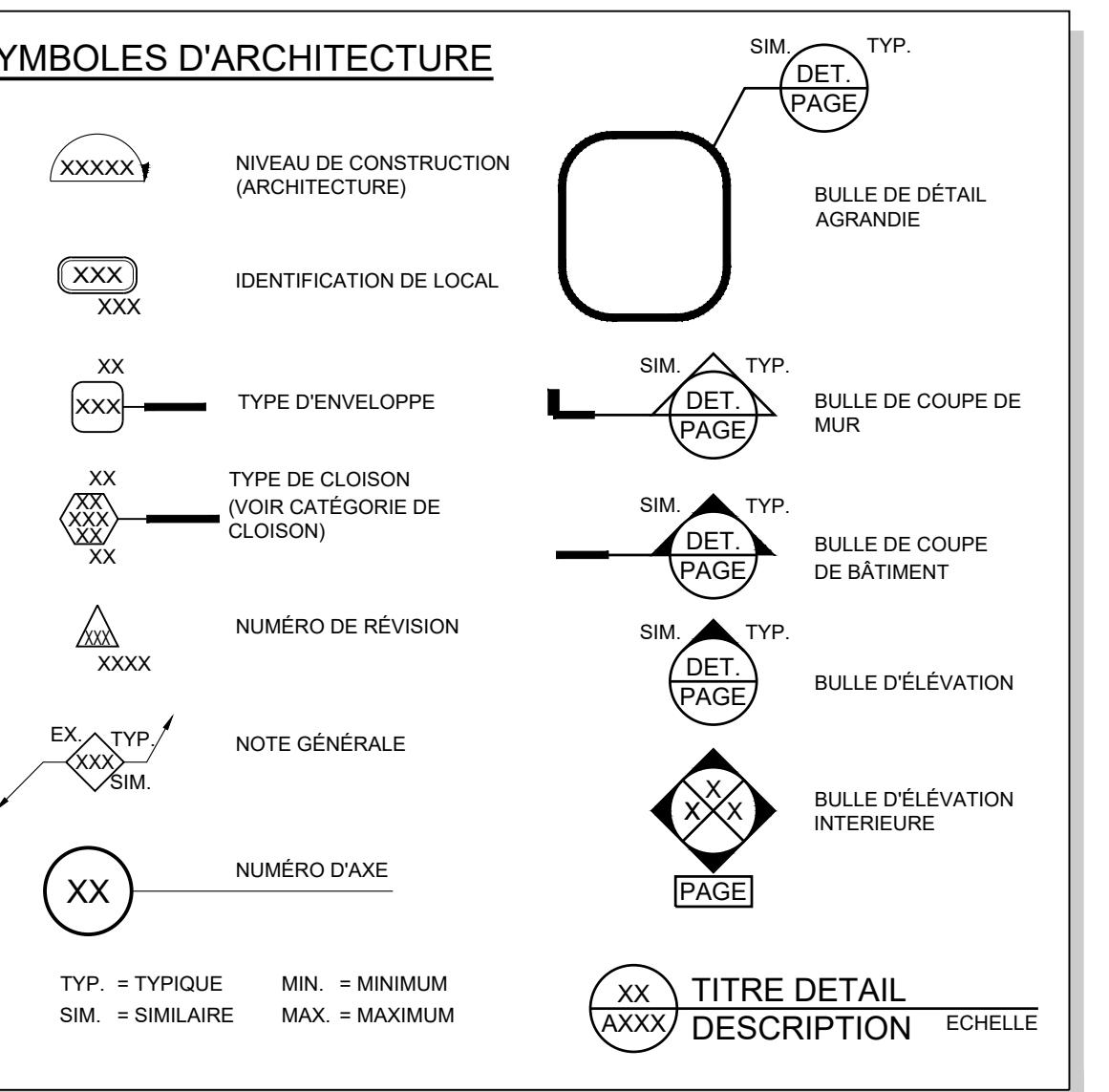
- RÉPARER ET RETOUCHER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET/OU RÉSULTANTS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE STRUCT.MEC./ELEC. POUR TÉRE COMPLÉTÉMENT IDENTIQUE À LA ZONE / SURFACE EXISTANTE ADJACENTE.
- QUELLES SOIEN INDICUÉS OU PAS, SUPPRIMER ET RÉINSTALLER ET/OU REMPLACER, MODIFIR DES ÉLÉMENS QUI PEUVENT INTERFERER AVEC LA NOUVELLE CONSTRUCTION.
- REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUT ÉQUIPEMENT À ENLEVER APRÈS LES DESSINS, MAIS QUI POURRA ÊTRE RÉUTILISÉ. SOUMETTRE PAR ÉCRIT UNE LISTE D'ENLEVEMENT DE OU DÉMOLITION.
- SE REFERER AUX NOTES DE RAGRÉAGE ET REPARATION
- TOUT LES FINIS À L'INTÉRIEUR ET/OU À L'EXTÉRIEUR EXISTANTS ENDOMMAGÉS DEVONT ÊTRE RAGRÉES ET REMIS EN ÉTAT OU REMPLACÉS AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR JUSQU'À LA PLEINE SATISFACTION DE LA CSSWL ET DES PROFESSIONNELS.

INSTALLATIONS TEMPORAIRES:

- POUR LA PROTECTION DES USAGERS, INSTALLER DES CLÔTURES TEMPORAIRES EN MAILLE DE CHAINES DE 8'-0" DE HAUTEUR AUTOUR DES ZONES DE TRAVAUX.
- CRÉER UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ AUTOUR DE TOUTES INSTALLATIONS AU SOL (ÉQUIPEMENTS, CAMIONS, CONTENEURS, ETC.) LORS DES TRAVAUX.
- REMETTRE LE LIEU SON ÉTAT D'ORIGINE À LA FIN DES TRAVAUX (GAZON, ASPHALTE, ETC.)
- INSTALLER TOUTES LES CLOISONS ET LES ÉCRANS PAR-POUSSIÈRE NÉCESSAIRE POUR CONTRÔLER LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE. INSTALLER DES UNITÉS DE PRESSION NÉGATIVE DANS LA ZONE DES TRAVAUX PENDANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- LES CONTENEURS À DÉCHETS DOIVENT ÊTRE CLÔTURÉS ET DU CONTREPLAQUE DOIT ÊTRE INSTALLÉ EN DESSOUS POUR LA PROTECTION DU SOL. L'EMPLACEMENT DU CONTENEUR À DÉCHETS DOIT ÊTRE COORDONNÉE AVEC LE CLIENT ET L'ARCHITECTE.
- PROTEGER LES ENTRÉES ET LES ISSUES DU BÂTIMENT EN TOUT TEMPS ET NE PAS LES BLOQUER POUR ASSURER LE Fonctionnement continu de l'établissement.

NETTOYAGE:

- NETTOYER TOUTES LES ZONES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX ET ENLEVER TOUTE LA POUSSIÈRE ENGENDRÉE PAR LES TRAVAUX ET DEPOSES SUR LE MOBILIER, ÉQUIPEMENTS, LUMINAIRES ET TOUT AUTRE ELEMENT.
- PROTEGER CONTRE LA POUSSIÈRE ET COUVRIR AVEC UNE TOILE EN PLASTIQUE TOUT ELEMENT QUI PEUT ÊTRE AFFECTÉ PAR LES TRAVAUX.

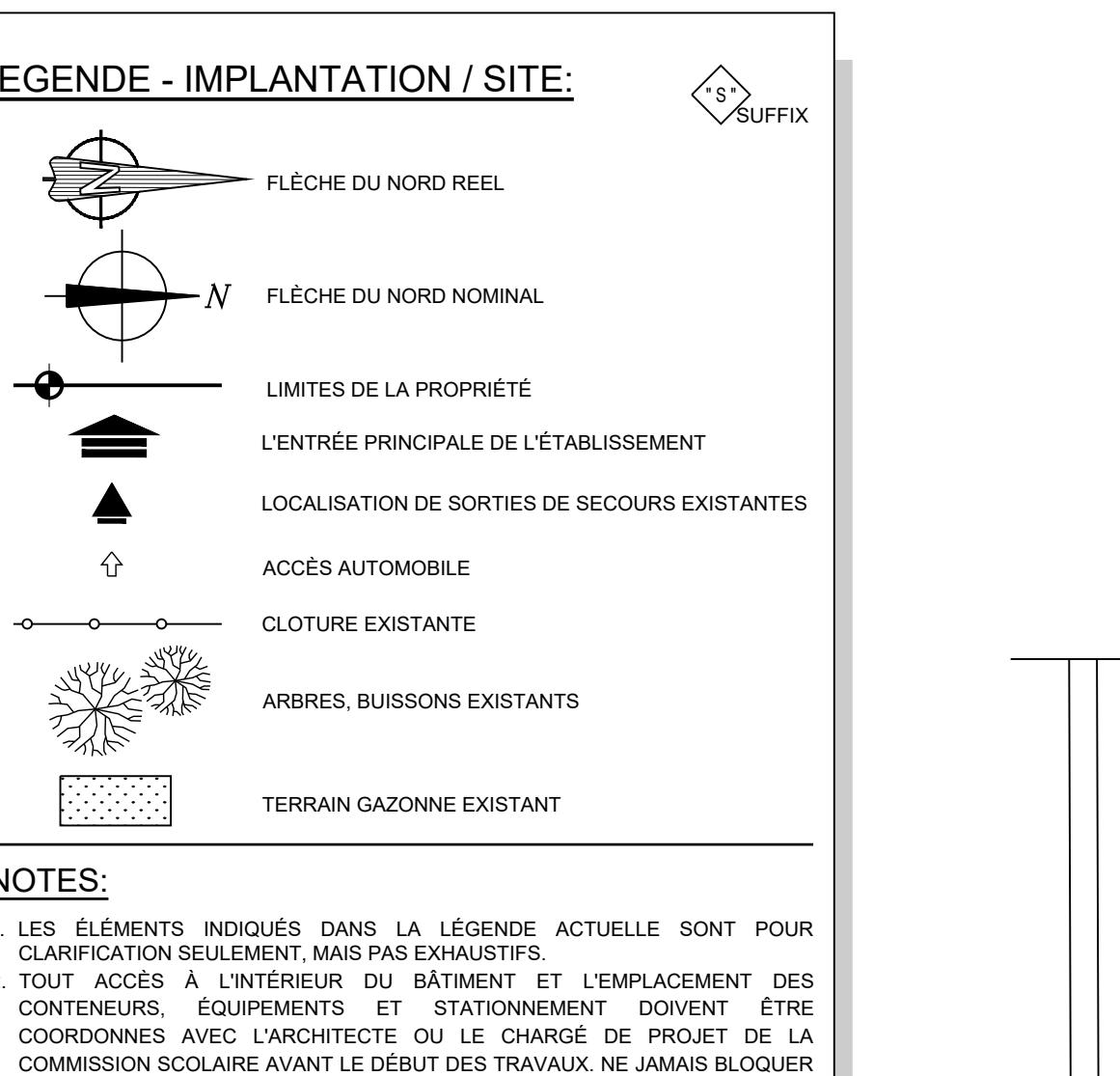


LEGÈRE DES PROTECTIONS TEMPORAIRES

NOTES:

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'EXÉCUTER LES TRAVAUX DE PROTECTION SELON LES EXIGENCES INDICUÉES DANS LES DESSINS ET DE NETTOYER OU REMPLACER TOUTS ÉLÉMENS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX.
- DE PLUS, L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LE MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET DES MOYENS D'ÉVACUATION DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCOLE DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
- SOUTENIR UN PLAN DE PROTECTION ET DE MOBILISATION AVEC INDICATION DE SÉQUENCES ET DES DATES POUR COORDINATION ET APPROBATION DU PROPRIÉTAIRE AU DÉBUT DU PROJET.
- TOUTES LES CLOISONS DOIVENT ÊTRE EN COLMAGE D'ACIER AVEC DU CONTREPLAQUE PLEINE HAUTEUR INSTALLÉES D'UNE FAÇON SOLIDE, SECURITÉ ET ÉTANCHE À LA POUSSIÈRE SANS BLOCAGE DES ISSUES (A COORDONNER AVEC LE CLIENT ET L'ARCHITECTE).
- TOUTES LES ZONES DE CHANTIER DOIVENT ÊTRE DÉLIMITÉES AVEC DES CLÔTURES TEMPORAIRES ÉTANCHES A LA POUSSIÈRE.
- PENDANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, DES UNITÉS DE PRESSION NÉGATIVE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES POUR LE CONTRÔLE DE LA POUSSIÈRE.
- LE CONTENEUR DOIT ÊTRE À UN MINIMUM DE 15M (49') D'UNE ENTRÉE ET À 5M (16') DU MUR EXTERIEUR POUR ASSURER L'ACCÉSIBILITÉ, LA PROPRIÉTÉ & LA SÉCURITÉ POUR LA CIRCULATION AU BÂTIMENT. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT AVEC LE CLIENT.
- DANS LE CAS D'INTASSEMENT SUR LA DALLE, LA COMMISSION SCOLAIRE EXIGERA, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES, À L'ENTREPRENEUR UN DOCUMENT DE CONFORMITÉ SIGNÉ ET SCELLE PAR UN INGÉNIER MEMBRE EN RÈGLE DE L'ORDRE DES INGÉNIERS DE QUÉBEC AU BESOIN.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'OCUPER, À SES FRAIS, DE LA MANIPULATION DE SON MATERIEL ET DE SON ÉQUIPEMENT SUR LE CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉVITER TOUT ENMAGASINAGE ET TOUT ENTASSAGE DE MATERIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS AUX ENDROITS QUI POURRAIENT METTRE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX EN DANGER OU DÉTÉRIORER LES SURFACES ET LES FINIS À CONSERVER.
- TOUT ACCÈS AU BÂTIMENT ET L'EMPLACEMENT DES CONTENEURS, ÉQUIPEMENTS ET STATIONNEMENTS AU CHANTIER DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE CHARGE DE PROJET DE LA COMMISSION SCOLAIRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. NE JAMAIS BLOQUER LES ISSUES ET LES MOYENS D'ÉVACUATION JUSQU'A LA VOIE PUBLIQUE.
- TOUTE LIVRAISON DOIT SE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRENEUR POUR LEQUEL EST DESTINÉ.
- LES ZONES DÉMOLIES DEVONT ÊTRE ÉTANCHES DANS LA MÊME JOURNÉE DE MANIÈRE À TOUJOURS ASSURER L'INTÉGRITÉ DE L'ENVOLÉE.
- LES TRAVAUX PAR POINTS CHAUDS DEVONT ÊTRE EN TOUT TEMPS RESPECTER LES EXIGENCES DÉCRITES AU CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES- CANADA 2005 (CNP). AUCUNE RÉCLAMATION DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRES NE SERA ACCEPTÉE EN RAISON DU RESPECT DE CES EXIGENCES.

LISTE DES DESSINS D'ARCHITECTURE	
A000	FRONTISPICE
A001	PLAN D'IMPLANTATION, NOTES GÉNÉRALES ET LÉGENDES
A002	NOTES GÉNÉRALES ET LÉGENDES
A003	NOTES GÉNÉRALES ET LÉGENDES
A101	PLANS CLÉS
A102	PLANS SOUS-SOL ET R-D-C DÉMOLITION - CONSTRUCTION
A103	PLANS 2e ÉTAGE DÉMOLITION - CONSTRUCTION
A201	PLANS PLAFONDS RÉFLÉCHIS - SOUS-SOL DÉMOLITION - CONSTRUCTION
A202	PLANS PLAFONDS RÉFLÉCHIS - R-D-C DÉMOLITION - CONSTRUCTION
A203	PLANS PLAFONDS RÉFLÉCHIS - 2e ÉTAGE DÉMOLITION - CONSTRUCTION
A601	DÉTAILS TYPIQUES DÉMOLITION - CONSTRUCTION
A602	DÉTAILS TYPIQUES
A603	PLANS DE RÉFÉRENCES



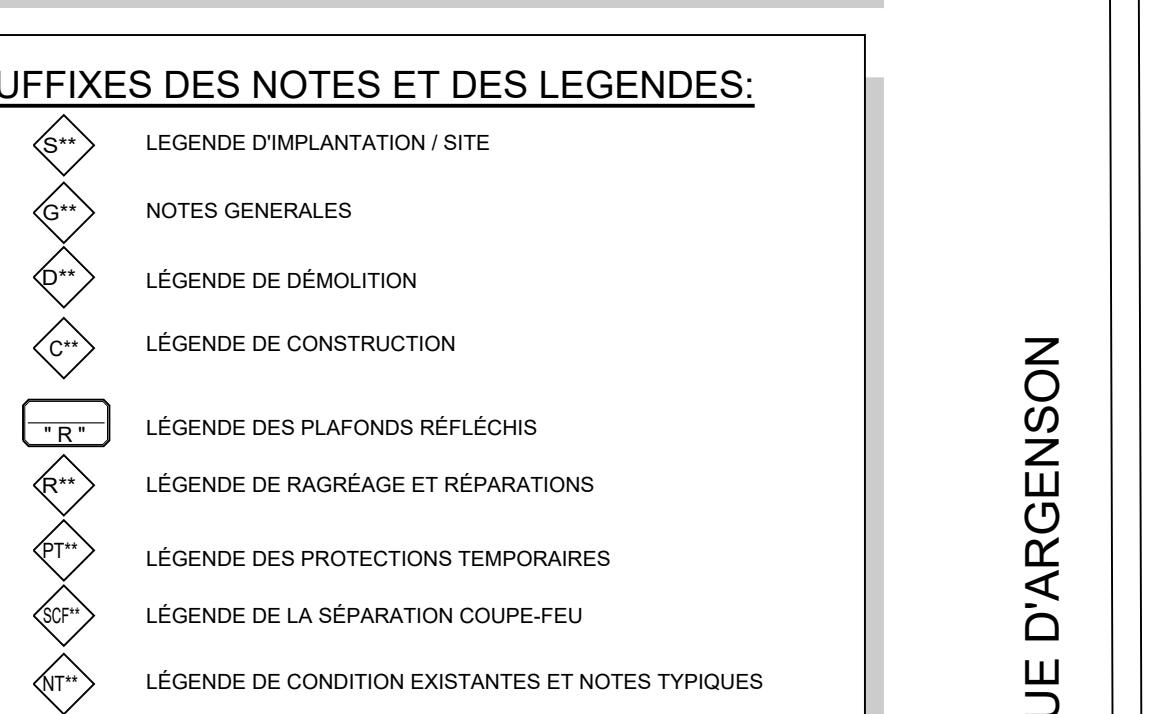
LEGÈRE DE LA SÉPARATION COUPE-FEU

NOTES:

- TOUTES LES TRAPPES D'ACCÈS INSTALLÉES DANS LE PROJET DOIVENT AVOIR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DE 1 HEURE (VOIR NOMBRES ET EMPLACEMENTS SUR LES PLANS DE L'INGÉNIER).
- LE CONTENEUR DOIT ÊTRE POSITIONNÉ DE TELLE MANIÈRE QU'IL DOIVE FORMER UNE SÉPARATION COUPE-FEU DE 1HR. DONT TOUTS LES ÉLÉMENS, LES ATTACHEZ DES NOUVEAUX PLAFONDS SUSPENDUS ET TOUTS LES CONDUITS EXISTANTS ET NOUVEAUX TRAVERSANT CES ÉLÉMENS DANS LES ZONES DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE SCELLES TOUT AUTOUR AVEC UN SCELLANT COUPE-FEU.
- INSTALLER LE SCELLANT COUPE-FEU AU TOURTOUR DE TOUS LES CONDUITS TRAVERSANT LES MURS, LES DALLES ET LES PLAFONDS EN PLATÉ SUR TREILLIS MÉTALLIQUE.
- INSTALLER DES SCELLANT COUPE-FEU AUX JOINTS DES NOUVEAUX PLAFONDS ET RETOMBÉES EN GYPSÉ.
- TOUTES LES MURS/CLOISONS AU PÉRIMÈTRE DES CAGES D'ESCALIER ET LES SALLES MÉCANIQUES / ÉLECTRIQUES DOIVENT FOURNIR UNE SÉPARATION COUPE-FEU DE 1 HR.
- SCELLER CONTRE LE FEU TOUS LES PERCÉMENTS ET LES OUVERTURES (EXISTANTS/ NOUVEAUX) DANS LES MURS, LES DALLES ET LES PLAFONDS DANS LES ZONES DES TRAVAUX.

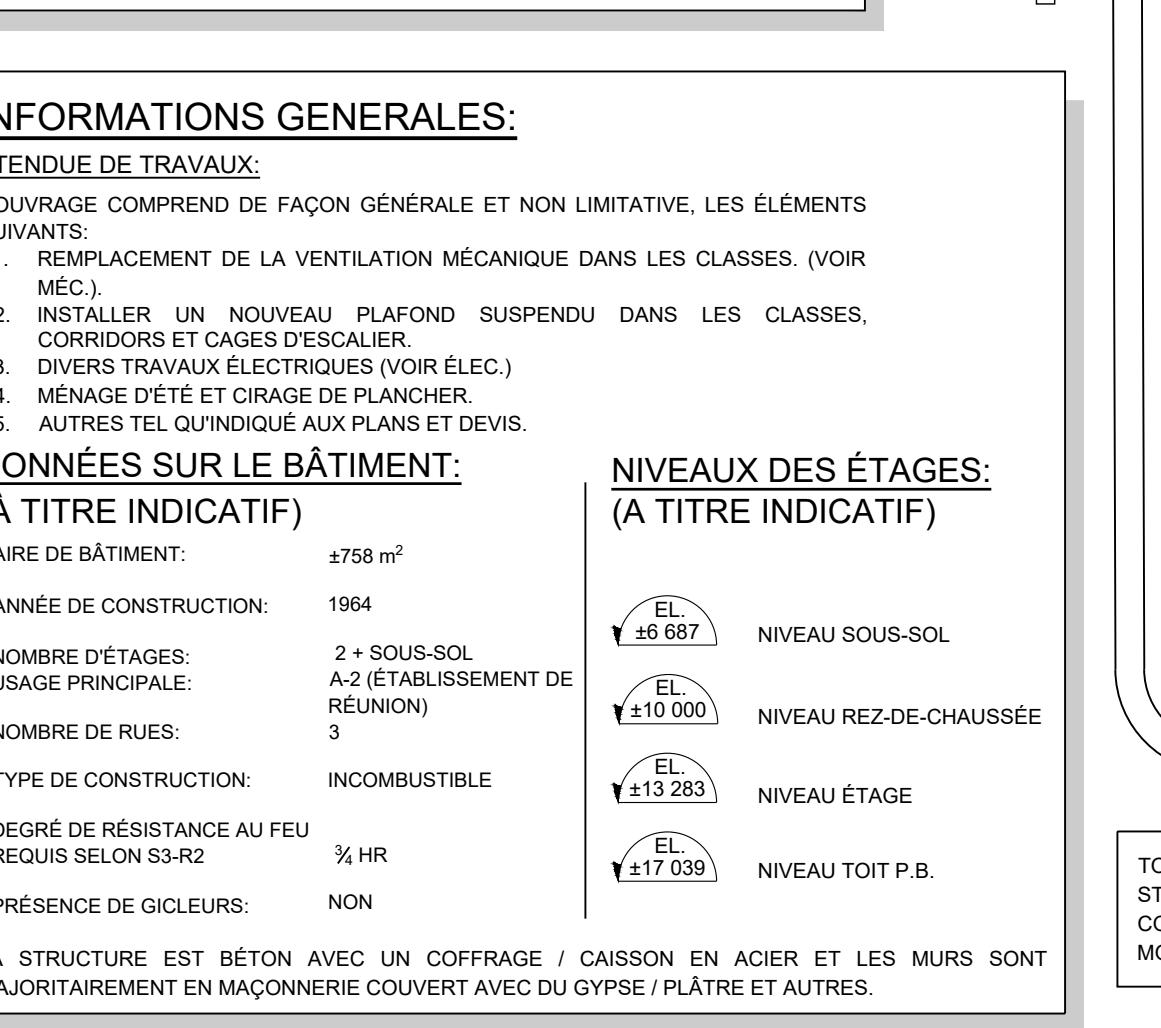


PHOTOS DE L'EXISTANT
A001



NOTES:

CETTE LISTE EST EXHAUSTIVE. VOIR LES LEGENDES PERTINENTES ET APPLICABLES POUR CE PROJET.



LEGENDE - RAGRÉAGE ET RÉPARATIONS:

(APPLICABLE À TOUTES LES PARTIES DU PROJET)

- R01** POUR TOUTES LES INTERVENTIONS DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS EXISTANTS
 - PRÉVOIR LES SUPPORTS, RENFORTS ET TOUTES LES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX.
 - RAGRÉER ET PEINTURER LE PLAFOND TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- R02** PRÉVOIR TOUTES LES OUVERTURES NÉCESSAIRES AUX PLANCHERS, AUX PLAFONDS ET AUX MURS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ (VOIR MEC. ET ELEC. POUR DÉTERMINER LA GRANDEUR DES OUVERTURES SELON L'EXTENDUE DES TRAVAUX).
- R03** RAGRÉER TOUTES LES SURFACES ET LES FINITIONS EXISTANTES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- R04** LES TRAVAUX DE RAGRÉAGE INCLUENT DE FAÇON NON LIMITATIVE LE BOUCHAGE DES TROUS, LA RÉPARATION DES FISSURES, L'ARRÉGEMENT DE LA SURFACE, LA RÉPARATION DE LA FINITION ET LA PEINTURE.
- R05** POUR TOUTS LES ÉLÉMENTS EXISTANTS À DÉMOLIR:
 - PRÉVOIR LE RAGRÉAGE ET LA PEINTURE DE LA FINITION AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX.
 - RAGRÉER ET COMPLÉTER LES PLAFONDS SUSPENDUS TEL QU'ADJACENT.
- R06** POUR TOUTES LES INTERVENTIONS DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, AUX PLAFONDS ET AUX MURS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE EXISTANTS. (VOIR PLANS ELEC. ET MEC. POUR ÉTENDUE DES TRAVAUX).
- R07** EN CÉRAMIQUE, EN BOIS, EN TULES DE VINYLE OU AUTRE SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION, RAGRÉER 2 RANGÉES COMPLÈTES DE MÉMO LONGEURS QUI L'ÉLÉMENT ENLEVE DE DIMENSIONS ET COULEURS TEL QUE L'EXISTANT. SAUF INDICATION CONTRAIRE (VOIR LEGENDE DES FINIS).
- R08** TOUTES LES PLINTHES EN VINYLE OU AUTRE AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DOIVENT ÊTRE MODIFIÉES, COMPLÉTÉES, RAGRÉER ET PROLONGÉES DE MÉME FORME ET DIMENSION QU'ACCORDÉE PAR L'ARCHITECTE.
- R09** TOUTES SURFACES RÉPARÉES OU RAGRÉES DOIVENT RECEVOIR DE LA PEINTURE DE MÉME COULEUR QU'ADJACENT.
- R10** INSTALLER DES PLINTHES VINYLE OU AUTRE SUITE AU RAGRÉAGE DES FINIS DE PLANCHER ET POUR TOUTES AUTRES TRAVAUX TOUCHANT LES PLINTHES ET LES FINIS DE PLANCHER EXISTANTS. LES PLINTHES DOIVENT ÊTRE TEL QU'ADJACENT.
- R11** TOUTES LES PLINTHES EN VINYLE OU AUTRE RAGRÉÉES DES PLINTHES ET DE FINIS DE PLANCHER DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES DE FAÇON ESTHÉTIQUE ET SATISFAISANTE AU CLIENT ET À L'ARCHITECTE. LES NOUVEAUX FINIS DOIVENT ÊTRE AGENCEUR ET ÊTRE DE MÉME MOTIF QUE L'EXISTANT.
- R12** POUR TOUTES LES RÉPARATIONS OU LES INTERVENTIONS AUX PLAFONDS EN GYPSÉ/PLATRE, LES OUVERTURES DOIVENT ÊTRE FAITES DE FAÇON CARRÉE ET LA RÉPARATION ET LE RAGRÉAGE DOIVENT ÊTRE FAITS AVEC DES PANNEAUX DE GYPSÉ ½" RÉSISTANTS AU FEU ET À LA MOUSSURE ET LA FINITION DOIT ÊTRE SIMILAIRE À L'EXISTANT.
- R13** POUR TOUTES LES INTERVENTIONS DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS EN TULES ACOUSTIQUES/PIATREIN GYPSÉ ADJACENT. À UNE RETOMBÉE AU PLAFOND QUI SERA TOUCHEE OU MODIFIÉE PAR LES TRAVAUX, CES PLAFONDS DOIVENT ÊTRE RAGRÉÉS/MODIFIÉS/PROLONGÉS POUR S'ADAPTER À LA NOUVELLE CONFIGURATION. PRÉVOIR TOUTES LES SUPPORTS ET AJUSTEMENTS NECESSAIRES.
- R14** TOUTES LES FINITIONS DES MURS (MAÇONNERIES, GYPSÉ, PLATRE ETC.) DOIVENT ÊTRE RAGRÉÉES ADÉQUATEMENT SUITE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION.
- R15** TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION D'IMPORTE QUEL ÉLÉMENT AU PROJET DOIVENT ÊTRE RÉPARÉES, RAGRÉES ET PEINTURÉES SUITE AUX TRAVAUX.
- R16** INSTALLER LES MOULURES ET LES CACHES JOINTS EN ALUMINIUM DE TYPE OF-SET DE BALCO OU CEST REQUIS. (JOINT DE CONTRÔLE, JOINTS D'EXPANSION, ETC.).
- R17** REALISER DES JOINTS DE CONTRÔLE, D'EXPANSION ET DE FINITION PROPRES ET BIEN TRÈS À LA JONCTION ENTRE TOUTES LES NOUVELLES FINITIONS ET LES EXISTANTES. INSTALLER DES MOULURES DE FINITION EN ALUMINIUM OU CEST NECESSAIRE. (COULEUR DES MOULURES AU CHOIX DE L'ARCHITECTE) RAGRÉER LES MURS SUITE AU REMPLACEMENT DES THERMOSTATS (VOIR MEC.).
- R18** TOUTE LA BRIQUE EXTÉRIEURE AFFECTÉE PAR LE REMPLACEMENT DES PERSIENNES DES UNITÉS DE CHAUFFAGE / VENTILATION ET L'INSTALLATION DES NOUVELLES PERSIENNES EST À REMPLACER TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX DE TOITURE.

LEGENDE - FINIS:

- F01** SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉLÉMENTS EXISTANTS OU NOUVEAUX DANS LES ZONES D'INTERVENTION SERONT FINIS.
- F02** SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES COULEURS DES FINIS DEVONT S'APPAREILLER A CELLES DES SURFACES OU ÉLÉMENTS EXISTANTS ADJACENTS OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
- F03** SOUMETRE DES FICHES TECHNIQUES ET 3 ÉCHANTILLONS DE TOUS LES ÉLÉMENTS POUR APPROBATION.

FINIS EXISTANTS:

- MURS: MAÇONNERIE AVEC DU GYPSÉ / PLATRE / CLOISONS EN GYPSÉ ET AUTRES.
- PLAFONDS: PLATRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUE AVEC DES TULES ACOUSTIQUES COLLEES / TULES ACOUSTIQUES/GYPSÉ ET AUTRES
- PLINTHES: TERRAZZO/VINYLE/CÉRAMIQUE ET AUTRES
- PLANCHER: TUILES DE VINYLE/CÉRAMIQUE ET AUTRES

MURS/PLAFONDS ET RETOMBÉES EN GYPSÉ/PLATRE:

- À PEINTURER (TOUTES LES COULEURS DE LA PEINTURE DES MURS ET DES PLAFONDS SONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE)

PLINTHES:

- PLINTE À COMPLÉTER / À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT

PLANCHERS:

- FINI DE PLANCHER À COMPLÉTER / À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT

NOTES:

1. VOIR LE DEVIS POUR L'INFORMATION COMPLÈTE DES MÉTIERS.
2. LE CHOIX DES COULEURS EST SUSCEPTIBLE À DES CHANGEMENTS DE LA PART DU CLIENT.
3. TOUS LES CONDUITS ET MOULURES D'ÉLECTRICITÉ ET LES CONDUITS DE MÉCANIQUE APPARENTS SONT À PEINDRE DE LA MÊME COULEUR QUE LES MURS OU LE PLAFOND. SUR LEURS FINITIONS SONT À PEINDRE (POUR L'ÉTÉ) LES TRAVAUX VERS LES PLANS MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ).
4. QUAND UNE RÉPARATION / NOUVEAU TRAVAIL DE PEINTURE EST EFFECTUÉ(E) SUR UNE SURFACE EXISTANTE, LES NOUVELLES FINITIONS INDICUÉES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES SUR TOUTES LES SURFACES DE PLANCHER, DE MUR ET DE PLAFOND JUSQU'À LA PROCHAINE INTERSECTION.
5. POUR LE RAGRÉAGE DES FINIS DE PLANCHER ET PLINTHES, APPAREILLER LES NOUVELLES FINITIONS DANS LES DIMENSIONS À L'ÉTÉ.
6. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES ÉLÉMENTS NOUVEAUX OU À RAGRÉER (MURS/ RETOMBÉES/ PLAFONDS EN GYPSÉ, ETC.) APPARSENT SERONT PEINTS DE COULEURS AUX SURFACES ADJACENTES.
7. TOUS LES TRAVAUX DE RAGRÉAGE DE FINIS DE PLANCHER DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS DE FAÇON ESTHÉTIQUE ET SATISFAISANT AU CLIENT ET À L'ARCHITECTE. LES NOUVELLES FINIS DOIVENT ET ÊTRE DE MÉME TEXTURE ET DE COULEUR.
8. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ, À LA DEMANDE DE L'ARCHITECTE, DE MATCHER DES COULEURS SUR PLACE POUR SAVOIR LE CODE DE COULEUR ET DE SOUMETRE DES ÉCHANTILLONS AU CLIENT POUR SON APPROBATION.

LEGÈRE - DÉMOLITION:

GÉNÉRAL:

- EN GÉNÉRAL:**
- PLAFONDS SUSPENDUS, UNITÉS DE CHAUFFAGE/VENTILLATION, ETC. OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT MEC. / ÉLEC. OU ACCESSOIRES OU FIXTURE À DÉMOLIR, ENLEVER OU RELOCALISER TEL QU'INDIQUE.
- MUR EXISTANT / PARTITION OU INSTALLATION À CONSERVER**
- PORTE EXISTANTE À CONSERVER**

ARCHITECTURE:

- TULES ACOUSTIQUES** DE DIMENSIONS 300MM X 300MM COLLÉS SUR UN PLAFOND EN PLATRE, SUR TREILLIS MÉTALLIQUES FIXÉ DIRECTEMENT SUR DES POUTRES STRUCTURALES EN BÉTON AVEC DES CAISSENS MÉTALLIQUES. LES TULES ACOUSTIQUES SONT À DÉMOLIR ET LE PLAFOND EN PLATRE EST À CONSERVER. ENLEVER TOUT ÉLÉMENT EN CONFLIT AVEC LES TRAVAUX DE DÉMOLITION. ENLEVER TOUTES LES TRACES DE COLLE SUR LE PLAFOND EN PLATRE SUITE À L'ENLÈVEMENT DES TULES ACOUSTIQUES. BOUCHER TOUTES LES OUVERTURES DANS LE PLAFOND DE MÉM COMPOSITION ET DE MÉM ÉPAISSEUR QUE L'EXISTANT.
- EFFECTUER DES TRANCHÉES DE 305 MM OU DES OUVERTURES AU NIVEAU DE PLAFOND EN PLATRE CRÉPÉ CIMENTAIRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUES POUR LOCALISER L'ÉLÉMENT DE DÉMOLITION DES POUTRES ET REFERMER PAR LA SUITE CES TRANCHÉES CES OUVERTURES DE MUR COMPOSITION ET ÉPAISSEUR QUE L'EXISTANT. VOIR AUSSI LES PLANS DE STRUCTURE ET D'ARCHITECTURE DE LA CONSTRUCTION D'ORIGINE ANNEXES AUX PLANS.**
- CASIERS EXISTANTS** DANS LES CORRIDORS À PROTÉGER ET À NETTOYER SUITE AUX TRAVAUX.
- TABLEAUX INTELLIGENTS** ET LEURS PROJECTEURS DANS TOUTS LES LOCAUX À PROTÉGER LORS DES TRAVAUX AVEC DU CONTREPLAQUÉ ET UNE TOILE EN POLYÉTHYLÉNE. DÉPLACER TOUTES LES PROJECTEURS EN CONFLIT AVEC L'INSTALLATION DES NOUVEAUX PLAFONDS SUSPENDUS. À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX (VOIR ÉLEC.), À COORDONNER AVEC LE CLIENT ET L'INGÉNIER POUR LES HAUTEURS D'INSTALLATION. PRÉVOIR TOUTES LES FONDS DE FIXATION ET LES SUPPORTS NÉCESSAIRES POUR CET INSTALLATION. RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES SUITE AUX TRAVAUX.
- RIDEAUX ET STORES DES FENÈTRES** ANS QUE LEURS RAILS À ENLEVER ET À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX. À ADAPTER À LA NOUVELLE CONSTRUCTION. PRÉVOIR TOUTES LES SUPPORTS ET ATTACHE MÉCANIQUES POUR CES TRAVAUX. ENLEVER TOUT FOND DE CLOUAGE ET CADRAGE EXISTANT EN BOIS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX. INSTALLER DES NMOUVEAUX FOND DE CLOUAGE EN S'ADAPTANT À LA NOUVELLE CONSTRUCTION.
- HORLOGES FIXÉES AUX MURS** À DÉPLACER LORS DES TRAVAUX. À RAGRÉER TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.
- FENêTRAGES ET CADRES** AUX MURS EXTERIERS ET EN HAUT DES MURS ENTRE LES CLASSES ET LES CORRIDORS À PROTÉGER LORS DES TRAVAUX. À NETTOYER SUITE AUX TRAVAUX.
- GRILLES DE VENTILATION** AUX MURS À PROTÉGER LORS DES TRAVAUX. À NETTOYER SUITE AUX TRAVAUX.
- EFFECTUER UNE OUVERTURE** DANS LE MUR EXTERIEUR POUR L'INSTALLATION DU CONDUIT ET DE LA PERSONNE DE LA NOUVELLE UNITÉ DE CHAUFFAGE/VENTILLATION DU LOCAL 208 (VOIR MEC. POUR LES DIMENSIONS DE LA NOUVELLE PERSONNE). EFFECTUER TOUTES LES TRAVAUX DE MACONNERIE NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX (VOIR DÉTAIL TIPIQUE). PRÉVOIR TOUT SUPPORT/INTALLEUR EN ACIER NÉCESSAIRE EFFECTUER LES TRAVAUX. À SOUMETTER LES DESSINS D'ATELIER DE CES SUPPORTS SIGNES ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIER EN STRUCTURE.
- PANNEAU D'AFFICHAGE** À ENLEVER A DECUPER ET À JUSTER LES MOULURES. À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX D'INSTALLATION DU NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU. À COORDONNER LE NOUVEAU EMPLACEMENT AVEC LE CLIENT. À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES SUITE AUX TRAVAUX.
- EFFECTUER DES PERCEMENTS ET DES OUVERTURES** AUX MURS, AUX PLANCHERS ET AUX PLAFONDS POUR LE PASSAGE DES CONDUITS. À PROTÉGER TOUTES LES CONDUITS ET LES ÉQUIPEMENTS DANS LE LOCAL PENDANT LES TRAVAUX. (VOIR MEC./ÉLEC.)
- TOUT ÉLÉMENT ACCROCHÉ AUX MURS** (MONTRE, ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, TOUS LES TABLEAUX D'AFFICHAGE ET AUTRES) DANS LA ZONE DES TRAVAUX SONT À ENLEVER ET À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX (A COORDONNER NOUVEL EMPLACEMENT AVEC LE CLIENT).
- PRÉVOIR DÉPLACER LES MOBILIERS, LES BOITES, LES ÉQUIPEMENTS ET TOUT ÉLÉMENT (INCLUANT LES FILAGES ET LES AFFICHES) QUI SE TROUVENT DANS LES ZONES DES TRAVAUX. À REMETTRE A LEURS PLACES A LA FIN DES TRAVAUX. À COORDONNER EN AVANCE AVEC LE CLIENT POUR L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE.**
- MARQUES D'ENTRÉES** À PROTÉGER LORS DES TRAVAUX SUR LES FAÇADES.
- EFFECTUER TOUT DÉMOLITION, DÉGAGEMENT ET AGRANDISSEMENT D'OUVERTURES NÉCESSAIRES POUR L'ENLÈVEMENT DES CONDUITS DE VENTILATION. RAGRÉER ET BOUCHER LES OUVERTURES TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.**
- TRACE D'HUMIDITÉ** AU PLAFOND À ENLEVER ET À RÉPARER LES SURFACES AVANT D'INSTALLER LE NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU. NETTOYER LES SURFACES ET INSTALLER UN CALFEUTRAGE TOUT LE LONG DU JOINT AU DESSUS DE LA FENÈTRE.
- PARTIE HAUTE DES CLOISIONS** DU LOCAL S-1B EN CONTREPLAQUÉ SUR LE COLOMBAGE DE BOIS À DÉMOLIR AU COMPLET. ENLEVER TOUT ÉLÉMENT EN CONFLIT AVEC LES TRAVAUX ET LES REINSTALLER PAR LA SUITE (VOIR MEC./ÉLEC.)

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE:

- UNITS DE VENTILATION/CHAUFFAGE, CONTRÔLE ET THERMOSTATS** À DÉMOLIR (VOIR MEC./ÉLEC.). MANCHON EXISTANT À CONSERVER. CAISSENS MÉTALLIQUES POUR LE TRANSFERT D'AIR LONGEANTS LES MURS EXTERIERS À ENLEVER, À SABLER, À PEINTURER ET À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX. RAGRÉER TOUTES LES SURFACES TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- LUMINAIRES FIXÉS AU PLAFOND / A MURS À ENLEVER** (VOIR ÉLEC.) À RAGRÉER TOUTES LES SURFACES TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- ROUTER WIFI** À DÉPLACER LORS DES TRAVAUX (VOIR ÉLEC.). À RAGRÉER TOUTES LES SURFACES TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- CONDUTS ET ÉLÉMENTS ÉLECTRIQUES** AU MUR ET AU PLAFOND À ENLEVER / À DÉPLACER / À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX (VOIR ÉLEC.). À RAGRÉER ET À PEINTURER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.
- DÉTECTEUR DE MOUVEMENT** À DÉPLACER / À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX (VOIR ÉLEC.). À RAGRÉER TOUTES LES SURFACES TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- CAMERA DE SURVEILLANCE** À DÉPLACER SUITE AUX TRAVAUX. À RAGRÉER LES SURFACES TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- HAUT PARLEUR AUX CORRIDORS** À DÉPLACER. COORDONNER LE NOUVEAU EMPLACEMENT AVEC LE CLIENT ET L'INGÉNIER (VOIR ÉLEC.). À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.
- DÉTECTEUR DE FUMÉE ET ALARME INCENDIE** INSTALLÉS AU MUR ET AU PLAFOND À ENLEVER / À DÉPLACER / À REINSTALLER SUITE AUX TRAVAUX (VOIR ÉLEC.). À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.
- CONDUTS DE VENTILATION** EXISTANTS AVEC GRILLES ET ACCESSOIRES À DÉMOLIR POUR PERMETTRE LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PLAFONDS SUSPENDUS DANS LES ZONES DES TRAVAUX. CES CONDUITS SONT FIXÉS DANS LE SYSTÈME DE SUSPENSION DE PLAFOND EN PLATRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUE. RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTE LA SURFACE AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX.
- CABINETS DE CHAUFFAGE** À REMPLACER (VOIR MEC./ÉLEC.). À PROTÉGER LES MURAILLES ARTISTIQUES ET À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX.
- GRILLES DE VENTILATION** DANS LES MURS À ENLEVER. À PROLONGER LES CONDUITS DE VENTILATION VERS LES NOUVELLES GRILLES DE VENTILATION À INSTALLER DANS LE NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU (VOIR MEC./ÉLEC.). OUVRIR LE MUR POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX. À REPEINER ET À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AUX TRAVAUX.
- PERSIENNES EXTERIEURES** DES UNITÉS DE CHAUFFAGE / VENTILATION ET PLAQUES MÉTALLIQUES PAR-DESSUS À ENLEVER SUR TOUTES LES FAÇADES. À REPEINER ET À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AUX TRAVAUX.
- ÉCLAIRAGE D'URGENCE** ET ENSEIGNE DE SORTIE À REMPLACER (VOIR ÉLEC.). OUVRIR LE MUR POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX. À REPEINER ET À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.
- HOTTE DE LA CUISINE** EXISTANTE, CONDUIT D'EVACUATION À ENLEVER (VOIR MEC.). RAGRÉER ET PEINTURER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX. À RÉUTILISER LE CIRCUIT EXISTANT (VOIR ÉLEC.). PRÉVOIR LA MODIFICATION / L'ENLÈVEMENT / LA REINSTALLATION DU MOBILER DE LA CUISINE POUR EFFECTUER CES TRAVAUX.
- GRILLE DE RETOUR** ET SECTION DE CONDUIT À DÉMOLIR POUR L'INSTALLATION D'UN VOLET COUPE-FEU (VOIR MEC.). OUVRIR LES MURS EN MACONNERIE ET LES PLAFONDS ET LES RETOMBÉES EN GYPSÉ / PLATRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUE DANS LES CAGES D'ESCALIER POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX. À REPEINER ET À RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX.
- GRILLE D'ALIMENTATION** À DÉMOLIR. À CONSERVER L'OUVERTURE DU CONDUIT POUR LA NOUVELLE GRILLE À INSTALLER SUR LE NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU.
- RAIL DE COURANT** EXISTANT À DÉMOLIR. À RAGRÉER ET À PEINTURER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX (VOIR ÉLEC.).
- SORTIE MURALE** DE LA HOTTE DE CUISINE À ENLEVER D'EXTÉRIEUR POUR EFFECTUER LES TRAVAUX D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONDUIT ET DE LA PERSONNE DE LA HOTTE DE CUISINE (VOIR MEC.). A INSTALLER UN LINTEAU LIBRE AU DESSUS DE L'OUVERTURE. À SOUMETTER UN DESSIN D'ATELIER SIGNÉ ET SCELLÉ PAR UN INGÉNIER EN STRUCTURE. À PRÉVOIR TOUTES LES SUPPORTS NÉCESSAIRES. REMPLACER TOUTE COMPOSANTE AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX. RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTE LA SORTIE AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX.
- CABINET RECOUVRANT LA TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE** À ENLEVER / À SABLER / À PEINTURER ET À MODIFIER POUR S'ADAPTER A L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE UNITÉ DE CHAUFFAGE / VENTILATION DU LOCAL 208 (VOIR MEC.).

NOTES:

1. TRAVAUX DE DÉMOLITION ET OUVERTURES À EFFECTUER:
 - a. TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET OUVERTURES NÉCESSAIRES DANS LES PLANCHERS, PLAFONDS ET MURS DEVONT S'ADAPTER AUX TRAVAUX DE MEC. & ÉLEC. (VOIR DOCUMENTS DES INGÉNIERS POUR RÉFÉRENCE).
 - b. SE REFERER AUX DESSINS DE DÉMOLITION MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES POUR LES ACCESSOIRES DE PLOMBERIE, CONTRÔLE, CABINETS ÉLECTRIQUES ETC., ET COORDONNER AVEC CHAQUE CORPS DE MÉTIER.
 - c. POUR LES DIMENSIONS, GRANDEURS ET LIMITES DES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR, SE REFERER AUX PLANS D'ARCHITECTURE POUR CONSTRUCTION, AINSI QUE LES DOCUMENTS DES CONSULTANTS.
 - d. PRÉVOIR TOUTES LES PERCEMENTS ET OUVERTURES DANS LES MURS, PLAFONDS ET PARTITIONS POUR LES TRAVAUX EN CONDITION D'AMIANTE ET AUTRES.
 - e. PROCÉDER À LA DÉMOLITION OU LA MODIFICATION DE TOUTES PARTIES EXISTANTES POUVANT NUIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

LÉGENDE - CONSTRUCTION:

GÉNÉRAL:

SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉES SUR LA FACE DES CLOISONS.

ARCHITECTURE:

- INSTALLER UN NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU EN TUILES ACOUSTIQUES (VOIR PLANS ET LÉGENDES DE PLAFONDS RÉFLÉCHIS). LES ATTACHES DE NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU DOIVENT ÊTRE FIXÉS SUR LES POUTRES EN BÉTON AVEC CAISSENS MÉTALLIQUES SEULEMENT EN TRAVERSANT À TRAVERS LE PLAFOND SUSPENDU EN PLATRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUE ACCÔTE SUR CES POUTRES. LES OUVERTURES DOVENT ÊTRE PETITS POUR ACCOMMODER PERTURBATION ET AU POURTOUR DES ATTACHES AVEC UN SCELLANT COUPE-FEU. LE PLAFOND SUSPENDU EXISTANT EN PLATRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUE DOIT FAIRE LA PROTECTION COUPE-FEU DE LA STRUCTURE/ CAISSON MÉTALLIQUE DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT, (VOIR DÉTAILS TYPEPIQUE) RAGRÉER ET PEINTURER TOUS LES MURS, LES RETOMBÉES ET TOUTES LES SURFACES ADJACENTES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX.
- INSTALLER UN NOUVEAU PLAFOND ET DES RETOMBÉES EN GYPSUM 16MM RÉSISTANT AU FEU ET À LA MOISISSURE SUR LE COLOMBAGE ET DES FOURRURES MÉTALLIQUES, À PEINTURER (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE) (VOIR PLANS ET LÉGENDE DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS), LES PLAFONDS ET LES RETOMBÉES DOIVENT COUVRIR TOUT CONDUIT ET LES RETOMBÉES SONT À INSTALLER À TOUTE DÉNIVELATION AU PLAFOND.
- INSTALLER DES PLAFONDS SUSPENDUS EN TUILES ACOUSTIQUES EN PENTE ET DES RETOMBÉES DE FERMETURE SUR LES CÔTÉS EN GYPSUM 16MM RÉSISTANT AU FEU ET À LA MOISISSURE DEVANT LES FENêTRES ENTRE LES CLASSES ET LE CORRIDOR POUR S'ADAPTER À LA NOUVELLE CONSTRUCTION. À PEINTURER (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE) : PRÉVOIR UNE PENTE ADÉQUATE DEVANT LA FENêTRE DE FAÇON À NE PAS BLOQUER L'ECLAIRAGE NATUREL VENANT DES FENêTRES EXTERIEURES DES CLASSES (À COORDONNER LE POINT DE DÉPART DE LA PEINTURE AVEC LE CLIENT).
- SCELLER CONTRE LE FEU TOUTES LES PERCEMENTS, TOUTES LES OUVERTURES ET AU POURTOUR DES CONDUITS AUX MURS, AUX PLANCHERS ET AUX PLAFONDS (EXISTANTS ET NOUVEAUX) DANS LES ZONES DE TRAVAUX.
- TOUS LES CONDUITS MEC / ELEC. APPARENTS SONT À PEINTURER (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE). APPLICABLE À TOUTES LES ZONES DU PROJET Même S'il n'est pas indiqué sur les dessins.
- CONSTRUIRE DES RETOMBÉES ET DES PLAFONDS SUSPENDUS EN GYPSUM 16MM RÉSISTANT AU FEU ET À LA MOISISSURE TEL QUINDICIÉ À LA NOTE C02 AUTOUR DE LA GRILLE DE VENTILATION EXISTANTE DANS LE CORRIDOR. À PEINTURER (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE).
- INSTALLER DES NOUVELLES UNITÉS DE VENTILATION/CHAUFFAGE DANS LES CLASSES (VOIR MEC.) RAGRÉER ET PEINTURER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX TEL QU'ADJACENT. PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE TOUT ÉLÉMENT AFFECTÉ PAR LE REMPLACEMENT DES UNITÉS MÉCANIQUES. INSTALLER TOUT RECOUVREMENT MÉTALLIQUE EXISTANT DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION. RAGRÉER ET PROLONGER TEL QU'ADJACENT. TOUTES LES PLINTHES ET LE FINIS AUX MURS ET AUX PLANCHERS.
- INSTALLER DES NOUVELLES PERSONNES EXTERIEURES POUR LES UNITÉS DE CHAUFFAGE/VENTILATION (VOIR MEC.). PRÉVOIR TOUS LES SUPPORTS EN ACIER NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE CES TRAVAUX. REMPLACER TOUTE LA BRIOUE ADJACENT (SIMILAIRE À L'EXISTANTE) ET REJOINTOYER TOUTES LES JOINTS ÉVIDÉS DE LA BRIOUE À SOUMETTRE LA FICHE TECHNIQUE ET L'ÉCHANTILLON DE LA BRIOUE POUR APPROBATION (VOIR DÉTAILS TYPEPIQUE). À CALFEUTRER AU POURTOUR DES TOUTES LES NOUVELLES PERSONNES. DÉGAGER ET FAIRE FonCTIONNER TOUTE BRIOUE PERCÉE OU ENDOMMAGÉE AUTOUR DES PERSONNES (CONDITIONS EXISTANTES À VÉRIFIER SOIGNEUSEMENT PENDANT LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES). NETTOYER TOUS LES VITRAGES DES FENêTRES SUITE AUX TRAVAUX.
- INSTALLER DES TRAPPES D'ACCÈS COUPE-FEU AU PLAFOND EN GYPSUM POUR ACCÉDER AUX INSTALLATIONS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES EXISTANTES (DIMENSIONS SELON L'ÉLÉMENT À ACCÉDER DANS L'ENTREPLAFOND). À PEINTURER (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE).
- INSTALLER UNE PERSONNE EXTERIEURE POUR LA NOUVELLE UNITÉ MÉCANIQUE DU LOCAL 208 (VOIR MEC.). À PRÉVOIR TOUS LES SUPPORTS ET LES TRAVAUX DE MAÇONNERIE NÉCESSAIRES POUR L'INSTALLATION DE LA PERSONNE ET SON CONDUIT. REMPLACER TOUTE COMPOSANTE AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX. À ADAPTER ET COMPLÉTER TOUTE COMPOSANTE DU MUR EXTÉRIEUR AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX (PARE-AIR, ISOLANT, COLOMBAGE, PARÉ VAPEUR, MACONNERIE, FINITION INTÉRIEURE, ETC...) INSTALAR UN CADRAGE EN BOIS COUVERT AVEC UNE MEMBRANE D'ETANCHEITé AUTOCOLLANTE AU POURTOUR DE L'OUVERTURE DE MÊME PROFONDEUR QUE LE MUR EXTÉRIEUR ET L'ADAPTER AUX ÉLÉMENTS MÉCANIQUES À INSTALAR. INSTALAR TOUTES LES MOULURES EN ALUMINIUM (MÊME COULEUR QUE LES PERSONNES) REQUISSES POUR CONTOURNER L'OUVERTURE DE FAÇON ESTHÉTIQUE ET ETANCHE. INSTALAR DES SOLINS MEMBRANÉS AU DESSUS DES LINTEAUX AVEC DES CHANTEPLEURS EN PRÉSENCE D'ESPACE D'AIR DERRIÈRE LA BRIOUE. DÉPLACER TOUT ÉLÉMENT EN CONFLIT AVEC LES TRAVAUX. À CALFEUTRER LE POURTOUR DE LA PERSONNE. REMPLACER TOUTE LA BRIOUE ADJACENT (SIMILAIRE À L'EXISTANTE) ET REJOINTOYER TOUTES LES JOINTS ÉVIDÉS DE LA BRIOUE. À SOUMETTRE LA FICHE TECHNIQUE ET L'ÉCHANTILLON DE LA BRIOUE POUR APPROBATION (VOIR DÉTAILS TYPEPIQUE).
- INSTALLER UN PLAFOND SUSPENDU EN GYPSUM 16MM RÉSISTANT AU FEU ET À LA MOISISSURE POUR COUVRIR TOUTES LES CONDUITS MÉCANIQUES DANS LE LOCAL S.1 AU SOUS SOL (VOIR PLANS ET PHOTOS POUR EMPLOACEMENT DES CONDUITS). À PEINTURER (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE). RAGRÉER ET PEINTURER LES SURFACES AJACENTES. LES NOUVEAUX PLAFONDS SUSPENDUS EN TUILES ACOUSTIQUES ASIQUES QUE DES NOUVEAUX PLAFONDS ET LES RETOMBÉES EN GYPSUM DOIVENT COUVRIR TOUTES LES CONDUITS MEC/ELEC DANS LE LOCAL (VOIR LES CONDITIONS EXISTANTES LORS DE LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES). PRÉVOIR TOUS LES DÉGAGEMENTS NÉCESSAIRES POUR L'INSTALLATION DES LUMINAIRES ET LES AUTRES ÉQUIPMENTS ÉLECTRIQUES. INSTALAR TOUTES LES TRAPPES D'ACCÈS COUPE-FEU NÉCESSAIRE POUR ACCÉDER AUX INSTALLATIONS MEC/ELEC (EXISTANTS ET NOUVEAUX). TYP. VOIR LES CONDITIONS EXISTANTES LORS DE LA PÉRIODE D'APPEL D'OFFRES.
- COMPLÉTER/BOUCHER ET RAGRÉER LE MUR TEL QU'ADJACENT POUR S'ADAPTER À L'INSTALLATION DE CONDUITS DE VENTILATION ET LES NOUVEAUX PLAFONDS ET RETOMBÉES EN GYPSUM. À PEINTURER LE MUR AU COMPLET DES 2 COTES COULEUR TEL QUE L'EXISTANT.
- RÉINSTALLER LES STORES ET LEURS RAILS SUITE AUX TRAVAUX EN LES ADAPTANT À LA NOUVELLE CONSTRUCTION. PRÉVOIR TOUS LES FONDS DE CLOUAGE ET LES FIXATIONS NÉCESSAIRES POUR CET INSTALLATION. À SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER POUR LES ANCRAGES DES RAILS AUX PLAFONDS SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIEUR. PRÉVOIR REMPLACER TOUTE COMPOSANTE ENDOMMAGÉE POUR QUE LE TOUT SOIT FonCTIONNEL. SUITE AUX TRAVAUX.
- INSTALLER DES LINTEAUX LIBRES EN ACIER GALVANISÉ À CHAUD POUR LE SUPPORT DE LA MAÇONNERIE AU DESSUS DE L'OUVERTURE. À SOUMETTRE DES DESSINS D'ATELIER POUR CES LINTEAUX SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIEUR DE STRUCTURE. PRÉVOIR TOUTES LES SURFACES NÉCESSAIRES POUR L'INSTALLATION DE CES LINTEAUX ET LE RAGRÉAGE PAR LA SUITE.
- RAGRÉER ET PEINTURER TOUTS LES MURS AU COMPLET DANS LES LOCAUX SUITE AUX TRAVAUX (A CONFIRMER AVEC LE CLIENT POUR LES MURS AVEC FINI ARTISTIQUE AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX).
- PROLONGER LES CLOISONS EXISTANTES JUSQUA LA DALLE TEL QUE L'EXISTANT. PRÉVOIR TOUT REFORT NÉCESSAIRE. SCELLER CONTRE LE FEU AU POURTOUR DES CONDUITS TRAVERSANT LES NOUVELLES CLOISONS. À PEINTURER AU COMPLET LES CLOISONS (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE).

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE:

- ÉLÉMENTS MEC / ELEC. À INSTALLER / À REINSTALLER. (VOIR MEC/ELEC) COORDONNER LE NOUVEL EMPLACEMENT SELON LES PLANS DE MEC/ELEC. À RAGRÉER ET À PEINTURER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX. À PEINTURE TOUTES LES CONDUITS ARRARANTS (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE).
- NOUVEAUX LUMINAIRES À INSTALLER (VOIR ELEC). RAGRÉER TOUTES LES SURFACES TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- CONDUTS MÉCANIQUES À INSTALLER (VOIR MEC.). À PEINTURER TOUTES LES CONDUITS ARRARANTS (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE).
- NOUVELLES GRILLES DE VENTILATION À INSTALLER AUX MURS ET AUX PLAFONDS (VOIR MEC.). RAGRÉER TOUTES LES SURFACES TEL QU'ADJACENT SUITE AUX TRAVAUX.
- AJOUTER UNE NOUVELLE POMPE DE CIRCULATION AU SOUS-SOL (VOIR MEC.). À PEINTURER LA BASE DE PROPRE EXISTANTE EN ÉPOXY (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE) À SOUMETTRE LA FICHE TECHNIQUE ET L'ÉCHANTILLON DU PRODUIT.
- NOUVELLES UNITÉS DE CHAUFFAGE À INSTALLER DANS LES CAGES D'ESCALIER ET DANS LE CORRIDOR (VOIR MEC.) À RAGRÉER ET À PEINTURER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX (COULEUR TEL QU'ADJACENT). PRÉVOIR INSTALLER DES MOULURES DE FINITION EN ACIER PEINTURÉES (COULEUR TEL QUE LE CABINET) AU POURTOUR DES CABINETS DE CHAUFFAGE POUR COUVRIR TOUTE ANOMALIE DE FINITION A LA JONCTION ENTRE LE MUR ET LE CABINET DE CHAUFFAGE.
- RAGRÉER ET PEINTURER ETI TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DES THERMOSTATS DE PIÈCE PNEUMATIQUE. PEINTURER LE MUR AU COMPLET (COULEUR TEL QUE L'EXISTANT).
- RÉINSTALLER LES PROJECTEURS DES TABLEAUX INTELLIGENT SUITE AUX TRAVAUX (VOIR ELEC). RAGRÉER ET PEINTURER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES, SUITE AUX TRAVAUX AFFECTÉS.
- NOUVELLE GRILLE ET UN VOLET COUPE-FEU À INSTALLER (VOIR MEC). PRÉVOIR TOUS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR RÉALISER CES TRAVAUX. RAGRÉER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.
- NOUVELLE BASE DE PROPRETÉ À CONSTRUIRE (VOIR MEC POUR L'EMPLACEMENT ET LES DIMENSIONS). À PRÉVOIR UN NOUVEAU CIRCUIT D'ÉLECTRICITÉ POUR LA NOUVELLE POMPE (VOIR ELEC.). À PEINTURER TOUTES LES COTES À L'ÉPOXY (COULEUR CHOIX DE L'ARCHITECTE).
- NOUVELLE HOTTE DE CUISINE À INSTALLER. RAGRÉER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX (VOIR MEC/ELEC.). À PEINTURER TOUTES LES CONDUITS ARRARANTS (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE). ADAPTER L'ARMOIRE. À MOBILIER DE LA CUISINE A LA NOUVELLE INSTALLATION. PRÉVOIR TOUS LES TRAVAUX D'AJUSTEMENTS / DE REMPLACEMENT / DE MODIFICATION DU MOBILIER FINI EN PLASTIQUE STRATIFIé (COMPOSITION ET RAGRÉAGE TEL QU'ADJACENT). REMPLACER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES TUILES ACOUSTIQUES 300MM X 300MM COLLÉES AU PLAFOND ET AFFECTÉES PAR CES TRAVAUX UNE FOIS QUE LA HOTTE EST REMPLACÉE.
- DES NOUVELLES PRISES ÉLECTRIQUES À INSTALLER (VOIR ELEC.). RAGRÉER ET PEINTURER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX. TOUTES LES CONDUITS APPARENTS SONT À PEINTURER (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE).
- ÉCLAIRAGE D'URGENCE ET ENSEIGNES DE SORTIE À INSTALLER (VOIR ELEC.). RAGRÉER ET PEINTURER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX.
- CAMÉRA DE SURVEILLANCE À INSTALLER (VOIR ELEC.). PRÉVOIR TOUS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES. RAGRÉER ET PEINTURER TEL QU'ADJACENT TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX.
- CÂBLES D'ALIMENTATION DES ÉQUIPÉMENTS DE CHAUFFAGE AINSI QUE LES CABLES DATA À DISSIMULER (VOIR ELEC.).
- INSTALLER UNE NOUVELLE UNITÉ DE CLIMATISATION POUR LE LOCAL DU SERVEUR (VOIR MEC) COORDONNER AVEC LE CLIENT ET L'INGÉNIEUR L'EMPLACEMENT DES COMPOSANTES DE CET UNITÉ. LA HAUTEUR D'INSTALLATION DE CONDENSEUR NE DOIT PAS DÉPASSER 1.2M DU SOL (RÈGLEMENT DE LA VILLE DU LAVAL). EFFECTUER TOUTES LES PERCEMENTS NÉCESSAIRES DANS LE MUR DE FONDATION/ LE MUR EXTÉRIEUR POUR LE PASSAGE DES CONDUITS. À VALIDER CE SUJET AVEC UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE MANDATÉ PAR L'ENTREPRENEUR ET SOUMETTRE DES DÉSSINS D'ÉLÉGANCE SIGNE ET SCELLÉ POUR CET INGÉNIEUR POUR TOUT REFORT/SUPPORT REQUIS POUR CET INSTALLATION. PRÉVOIR TOUT SUPPORT REQUIS POUR L'ÉLÉMENT DE CONDENSEUR SUR LE MUR EXTÉRIEUR. CALFEUTRER TOUTES LES PERCEMENTS AVEC DES TRAVAUX. INSTALAR UN SOLIN UNA BOTE/ UN RECOURSSEMENT EN ALUMINIUM (COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE) POUR COUVRIR TOUTES LES CONDUITS D'AGENCE EXTÉRIEURE DU CONDENSEUR. À FIXER AU MUR A L'AIDE D'UN VIS ANTIVANDALE PLANTER DES ARBUSTES POUR CAMOUFLER LA CONDENSEUR AU COMPLÈTE. TYPES D'ARBUSTE À VALIDER AVEC LE CLIENT (RÈGLEMENTS DE LA VILLE DU LAVAL). RAGRÉER TOUTES LES SURFACES INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE SUITE AUX TRAVAUX. HORLOGES NUMÉRIQUES À INSTALLER AUX PLAFONDS SUR UN SUPPORT METALLIQUE (VOIR ELEC). PRÉVOIR TOUTES LES SUPPORTS ET LES ATTACHES DANS L'ENTREPLAFOND POUR LA FIXATION DE CES HORLOGES.
- NOUVELLE SORTIE MURALE À INSTALLER D'EXTERIEUR SUITE À L'INSTALLATION DU NOUVEAU CONDUIT DE LA HOTTE DE CUISINE (VOIR MEC). À PRÉVOIR TOUTES LES SUPPORTS ET TRAVAUX DE MAÇONNERIE POUR L'INSTALLATION. PARE-AIR, ISOLANT, COLOMBAGE, PARÉ VAPEUR, MACONNERIE, FINITION INTÉRIEURE, ETC... INSTALAR UN CADRAGE EN BOIS COUVERT AVEC UNE MEMBRANE D'ETANCHEITé AUTOCOLLANTE AU POURTOUR DE L'OUVERTURE EXTÉRIEURE MÊME PROFONDEUR QUE LE MUR EXTÉRIEUR ET L'ADAPTER AUX ÉLÉMENTS MÉCANIQUES À INSTALAR. INSTALAR TOUTES LES MOULURES EN ALUMINIUM (MÊME COULEUR QUE LES PERSONNES) REQUISSES POUR CONTOURNER L'OUVERTURE DE FAÇON ESTHÉTIQUE ET ETANCHE. INSTALAR DES SOLINS MEMBRANÉS AU DESSUS DES LINTEAUX AVEC DES CHANTEPLEURS EN PRÉSENCE D'ESPACE D'AIR DERRIÈRE LA BRIOUE. DÉPLACER TOUT ÉLÉMENT EN CONFLIT AVEC LES TRAVAUX. À CALFEUTRER LE POURTOUR DE LA SORTIE MURALE.

NOTES:

- TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RAGRÉAGE:
- PRÉVOIR TOUS LES FONDS DE CLOUAGE EN TÔLE NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION. (EX. ÉQUIPEMENTS MEC/ELEC. ETC.)
- TOUTES OUVERTURES BOUCHÉES AUX MURS OU AUX PLAFONDS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE DE MÊME FINI ET DE COULEUR QU'ADJACENT.
- VOIR LA LÉGENDE DE RAGRÉAGE ET RÉPARATION POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LES TRAVAUX DE RAGRÉAGE ET DE RÉPARATION À REALISER.
- RAGRÉER TOUTES LES SURFACES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX. EXIGEANT UN DEGRÉ DE FINITION DE 100%.
- AVANT DE PEINTURER LES MURS ET LES PLAFONDS EXISTANTS, REPARER LES FISSURES ET ENLEVER TOUTES LES ANOMALIES DE LA SURFACE EN UTILISANT DU PLATRE "PLASTER BONDER" DE USC.
- DANS TOUTS LES LOCAUX TOUCHEZ PAR LES TRAVAUX, BOUCHER TOUTES LES OUVERTURES DANS LES DALLES DE BÉTON ET LES MURS SUITE À L'ENLEVEMENT DES ÉLÉMENTS DE MÉCANIQUE ET QUE LES TROUS NE SERONT PAS UTILISÉS POUR UN NOUVEAU INSTALLATION. BOUCHER DU MÊME MATERIAU COMME ADJACENT.
- RAGRÉER LES MURS ET LES PLAFONDS A L'ENLEVEMENT DES ÉQUIPEMENTS MEC/ELEC. ET AUTRES.
- REALISER TOUTES LES OUVERTURES AUX MURS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES. RAGRÉER ET PEINTURER LES SURFACES SUITE AUX TRAVAUX.
- TOUVEZ LE DOCUMENT APPROPRIÉ A TOUTES LES PARTIES POUR LA PREPARATION DES TRAVAUX.
- PEINTURER LES MURS, PLAFONDS, RETOMBÉES, LINTEAUX, SUPPORTS STRUCTURAUX ET TOUTES AUTRES SURFACES TOUCHEES PAR LES TRAVAUX.
- RAGRÉER ET PEINDRE LES MURS SUITE AU REMPLACEMENT DES UNITÉS MÉCANIQUES.
- INSTALLER UNE MOULURE DE TRANSITION À TOUT CHANGEMENT DE MATERIAUX DE FINITION.
- INSTALLER DES TRAPPES D'ACCÈS POUR ACCÉDER AUX ÉLÉMENTS MEC/MEC (EXISTANTS ET NOUVEAUX) DANS LES ZONES DES TRAVAUX. À PEINTURER TEL QU'ADJACENT.
- LA HAUTEUR D'INSTALLATION DES PROJECTEURS DES TABLEAUX INTELLIGENTS SERA À DETERMINER SUR PLACE AVEC LE CLIENT ET L'INGÉNIEUR. INSTALAR UN FOND D'ANDRAGE POUR CHAQUE SUPPORT DE PROJECTEUR.
- SEPARATION DES PLAFONDS:

 - a. INSTALLER LES SCELLANTS COUPE-FEU PARTOUT. (À TITRE INDICATIF)
 - a.a. AUTOUR DES ATTACHES DES NOUVEAUX PLAFONDS SUSPENDUS TRAVERSANT LE PLAFOND SUSPENDU EXISTANT.
 - a.b. AUX PERCEMENTS ET AUTOUR TOUTES LES ÉLÉMENTS TRAVERSANT LES MURS, PLAFONDS ET DALLES. (APPLICABLE AUX PERCEMENTS EXISTANTS AINSI QUE LES NOUVELLES INTERVENTIONS DANS LES ZONES DES TRAVAUX).
 - a.c. AUTRES TEL QUE SPÉCIFIÉ AU DEVIS.

- ÉTANCIHÉTé DES JOINTS:
- a. Avoir une garantie de 5 ans pour tous les travaux d'étanchéité/éau/air/humidité.
- PROTECTIONS ET DÉPLACEMENT MOBILIERS:

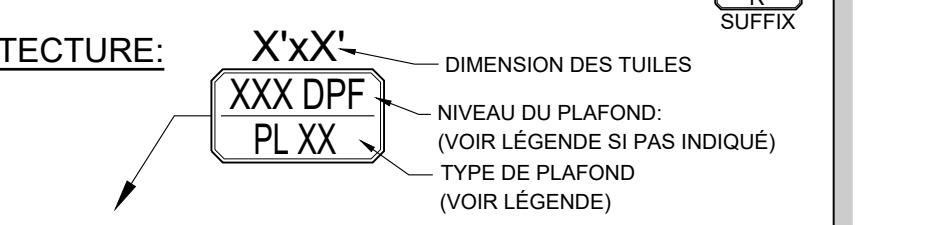
 - a. INSTALLER DES PROTECTIONS ETANCHE À LA POUDREUSE AUTOUR DES MOBILIERS ET ÉQUIPEMENTS DANS LES ZONES DE TRAVAUX. PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION.
 - a. DEPLACER TOUT MOBILIER OU ÉQUIPEMENTS EXISTANTS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LE REMETTRE À SON ÉTAT D'ORIGINE SUITE AUX TRAVAUX.

- PLAFONDS SUSPENDUS:

 - a. TOUVEZ LES DEFENSES DES PLAFONDS SUSPENDUS ET LES RENFORTS AUTOUR DES OUVERTURES DANS DES PLAFONDS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE EN ACIER.
 - b. BOUCHER TOUTES LES JOINTS DE DILATATION/EXPANSION À LA JONCTION DES BÂTIMENTS AUX ENDROITS OÙ ON REMPLACE LES PLAFONDS, PRÉVOIR L'INSTALLATION DES COUVRES JOINTS EN ALUMINIUM.
 - TRAPPES D'ACCÈS:

 - a. TOUTES LES TRAPPES D'ACCÈS DOIVENT ÊTRE PEINTUREES TEL QU'ADJACENT.
 - b. INSTALLER DES TRAPPES D'ACCÈS OU CEST NÉCESSAIRE. (VOIR PLANS MEC/ELEC.)
 - c. PRÉVOIR TOUTES LES ATTACHEZ À INSTALLER DANS LES ZONES DES TRAVAUX. ELLES DOIVENT AVOIR UN DEGRE DE RESISTANCE AU FEU DE 1HR.

LÉGENDE - PLAFONDS RÉFLÉCHIS:

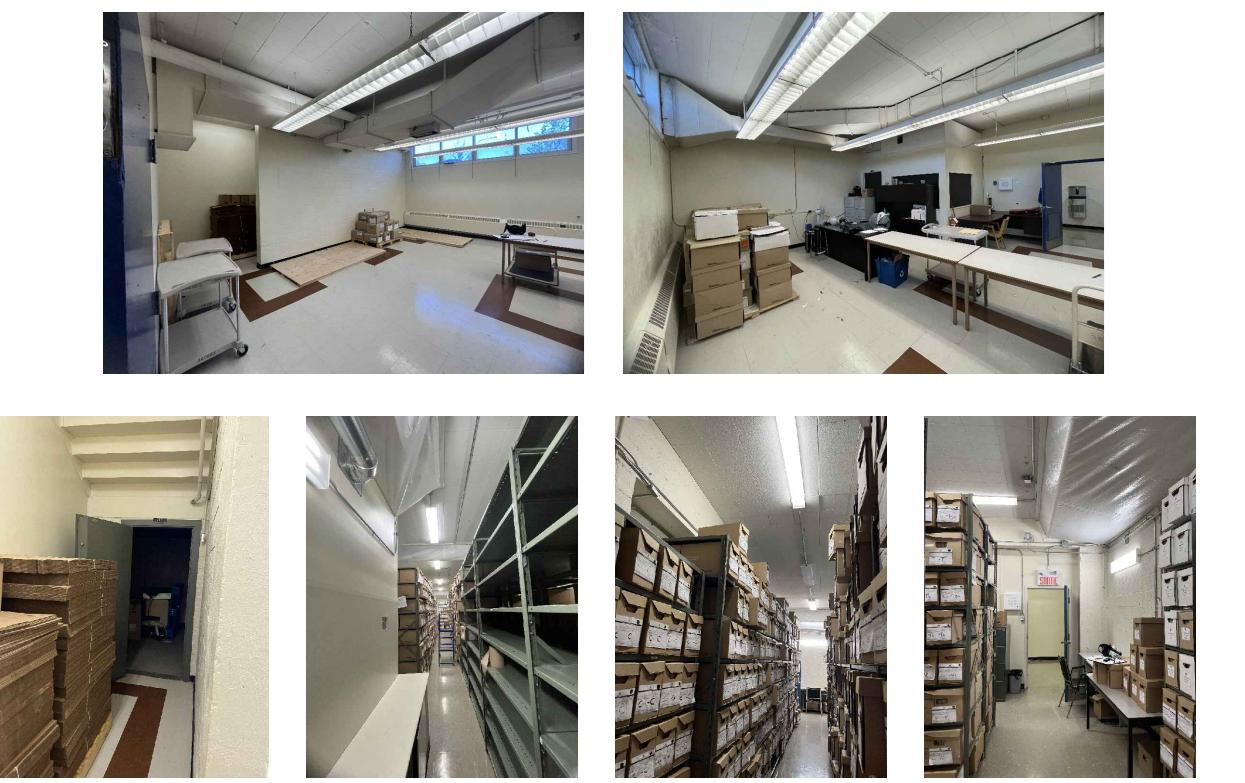
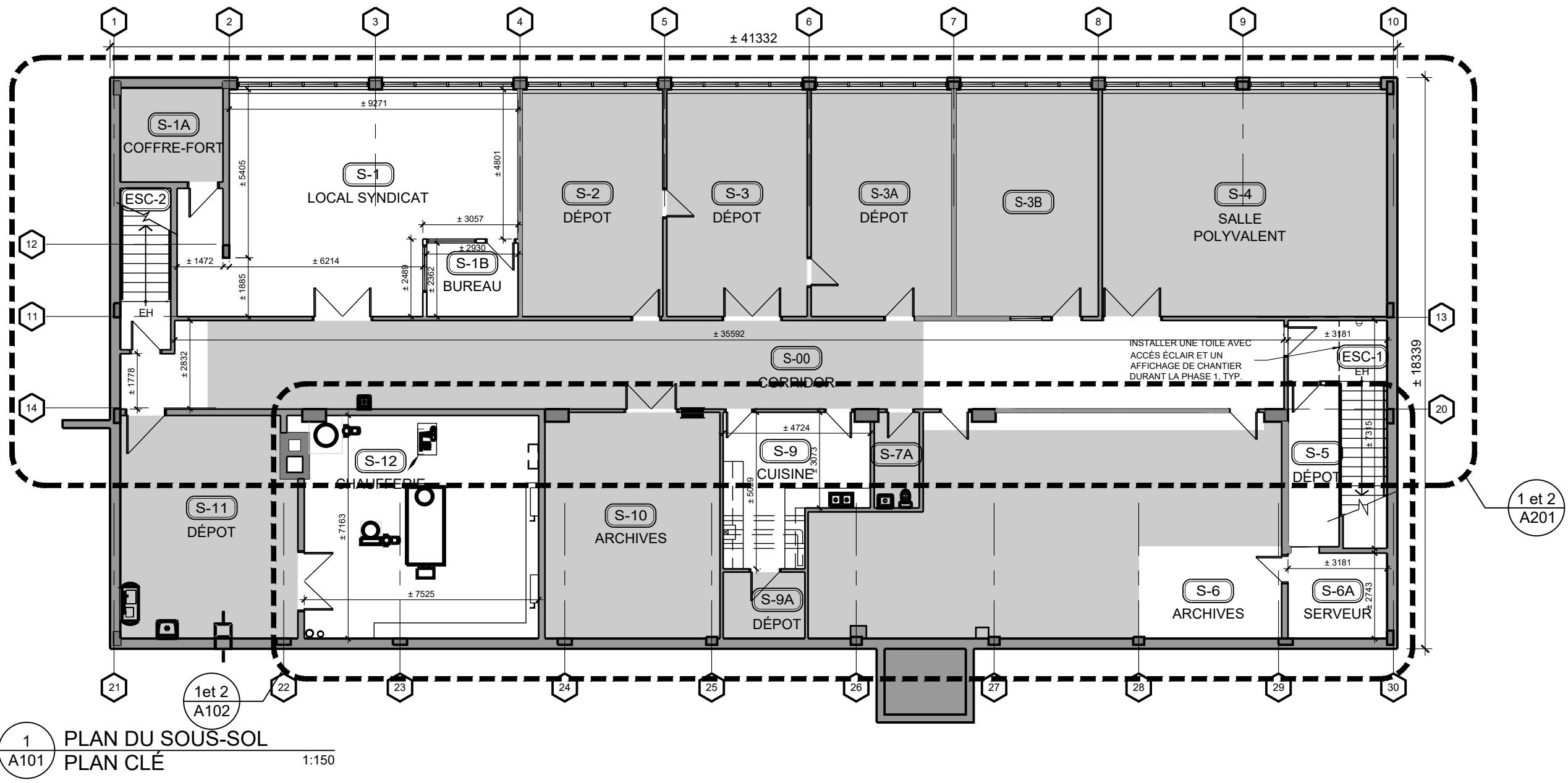


DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT DES COMPOSANTES DES PLAFONDS (VOIR AUSSI LES PLANS DES INGÉNIEURS POUR LES ÉLÉMENTS EN MEC/ÉLEC À ENLEVER)

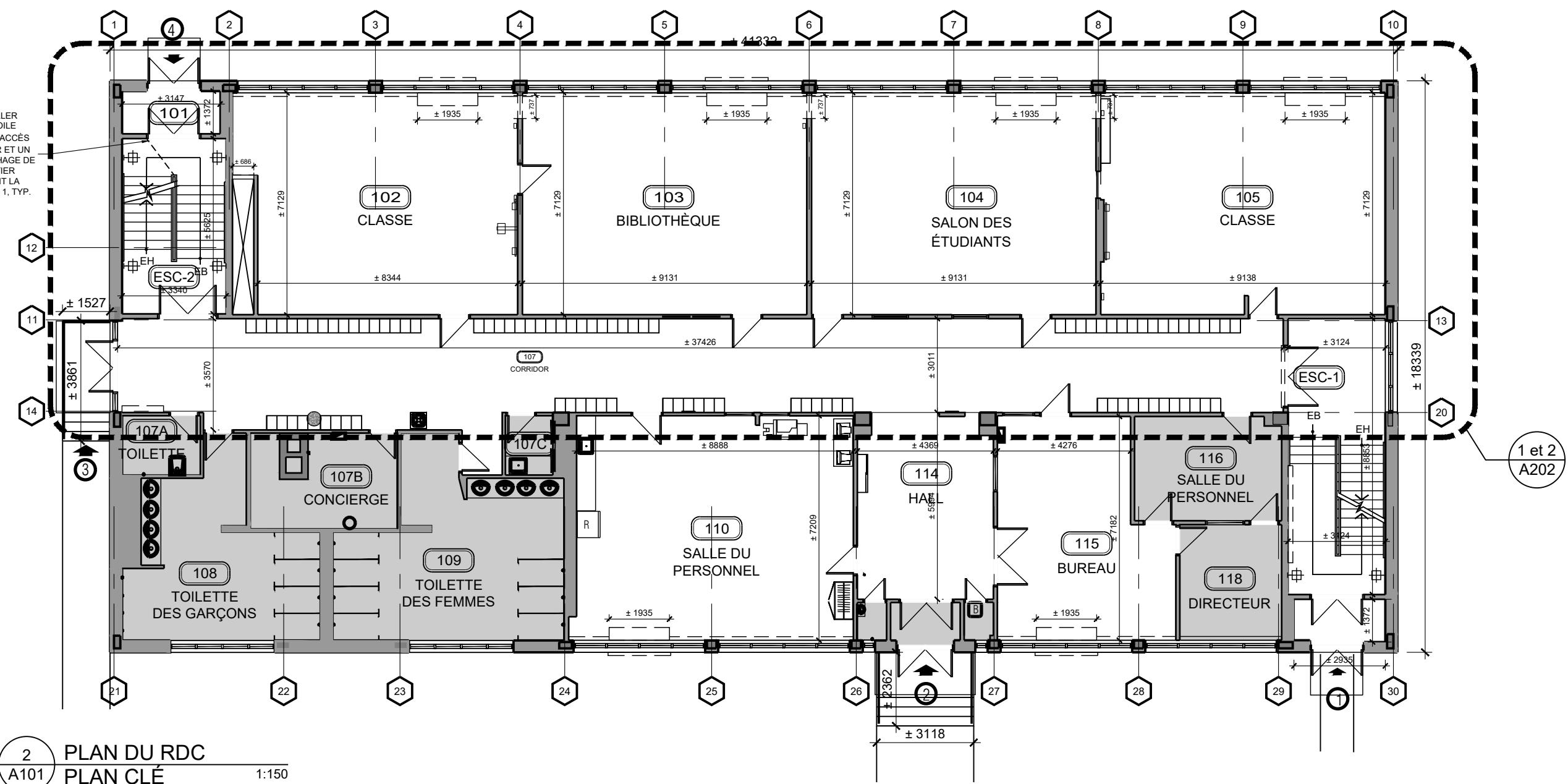
- TUILES ACOUSTIQUES DE DIMENSIONS 300MM X 300MM COLLÉES SUR UN PLAFOND EN PLATRE, SUR TREILLIS MÉTALLIQUE FIXÉ SUR LES POUTRES STRUCTURALES. LES TUILES ACOUSTIQUES SONT À DÉMOLIR MAIS LE PLAFOND EN PLATRE EST À CONSERVER, ENLEVER TOUTES LES TRACES DES COLLÉS. SUITE À L'ENLEVEMENT DES TUILES, BOUCHER TOUTES LES OUVERTURES DANS LE PLAFOND AVEC DU PLATRE TEL QU'ADJACENT. LE PLAFOND EN PLATRE CONSERVÉ FAIT PARTIE DE LA SÉPARATION COUPE-FEU ENTRE LES ÉTAGES ET PROTÉGE LES CAISSENS MÉTALLIQUES DE LA STRUCTURE EN BÉTON.

TYPES DE NOUVEAUX PLAFONDS ET RETOMBÉES À CONSTRUIRE

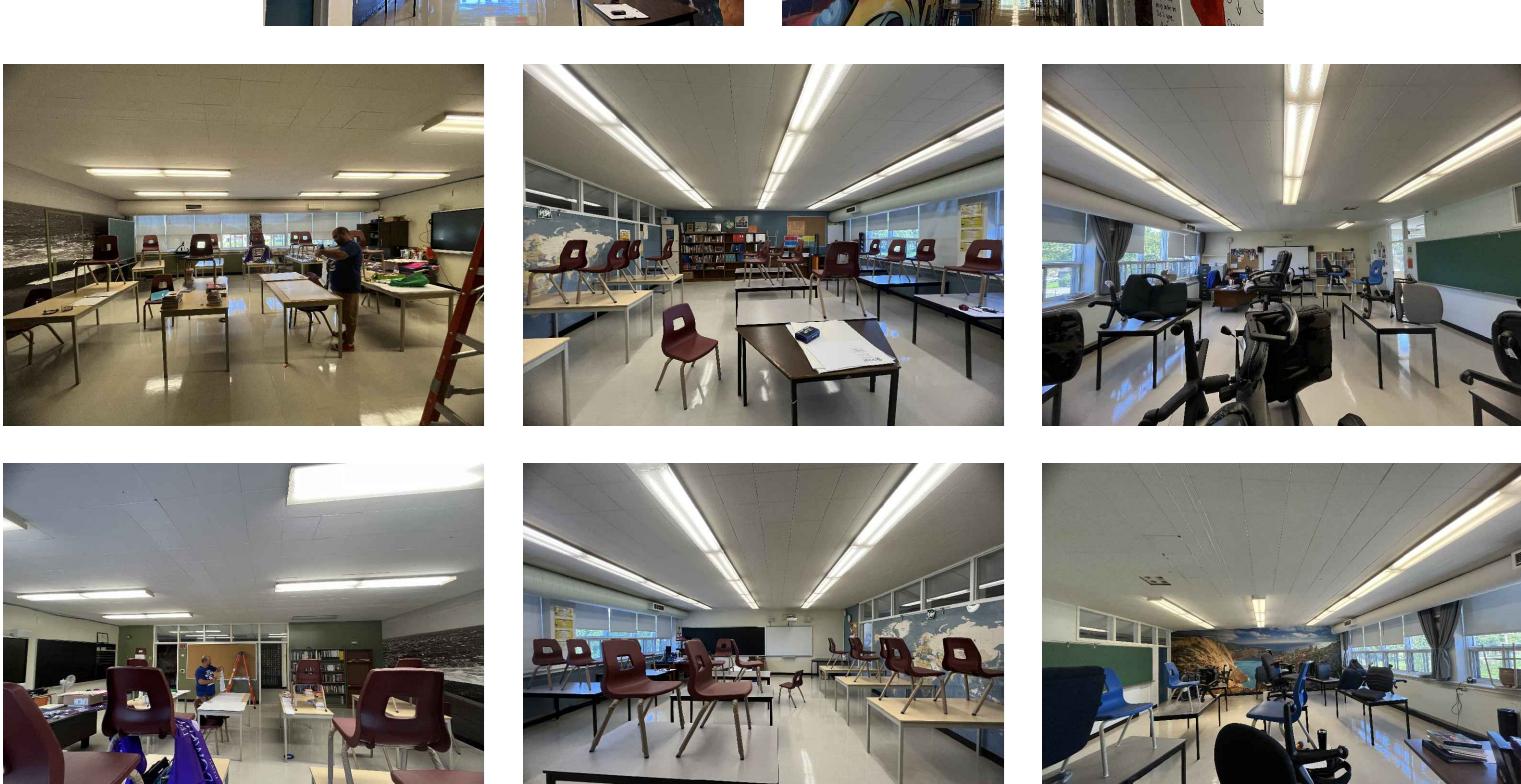
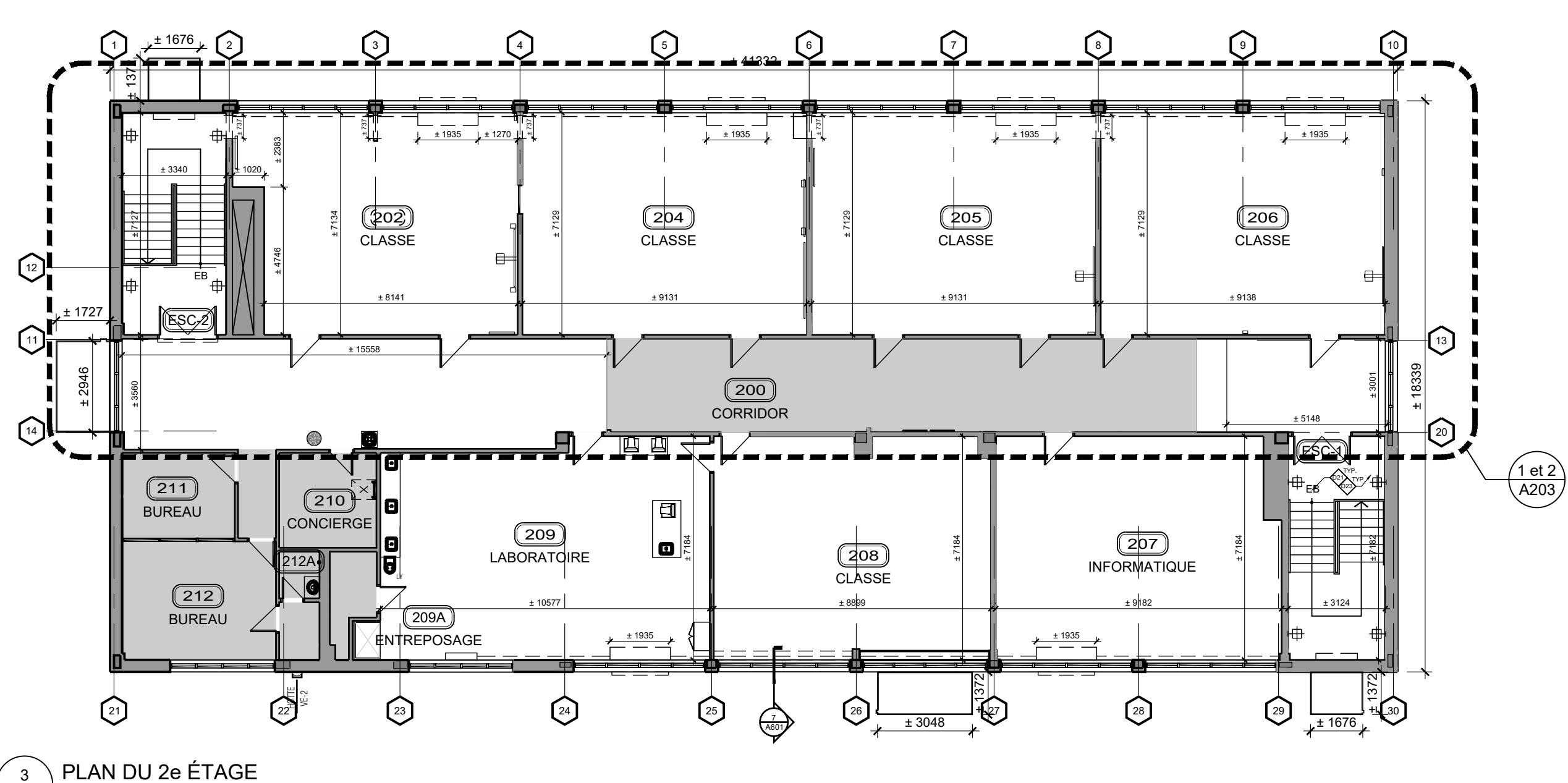
- PLAFONDS ET RETOMBÉES EN PANNEAUX DE GYPSUM 16MM RÉSISTANT AU FEU ET À LA MOISISSURE À INSTALLER DIRECTEMENT SUR LE PLAFOND EN PLATRE SUR TREILLIS MÉTALLIQUES. À PEINTURER (COULEURS AU CHOIX DE L'ARCHITECTE). INSTALAR TOUTE FOURRURE MÉTALLIQUE NÉCESSAIRE POUR LE NIVELLEMENT DE LA SURFACE SUR LAQUELLE GYPSUM SERA INSTALLÉ.
- PLAFOND SUSPENDU EN TUILES ACOUSTIQUES DE 610MM X 1210MM À INSTALLER.
- PLAFONDS SUSPENDUS ET RETOMBÉES AUX PANNEAUX DE GYPSUM 16 MM RÉSISTANT AU FEU ET À LA MOISISSURE À INSTALLER. À PEINTURER (CO



A101 PHOTOS DE L'EXISTANT
SOUS-SOL



A101 PHOTOS DE L'EXISTANT
RDC



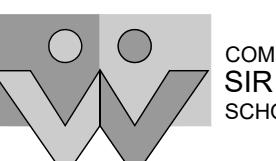
A101 PHOTOS DE L'EXISTANT
2E ÉTAGE

No. REV.	DATE	TITRE DE L'EMISSION / REVISION	VER.
6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-08-22	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-03-26	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2025-02-24	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA



ANA
Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
ana@anaarchitecture.com
Tél: 514.337.0200
F: 514.337.8937
www.anarchitecture.com

INGÉNIER ELECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514.686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL, QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT

COMMISSION SCOLAIRE
SIR WILFRID-LAURIER
SCHOOL BOARD

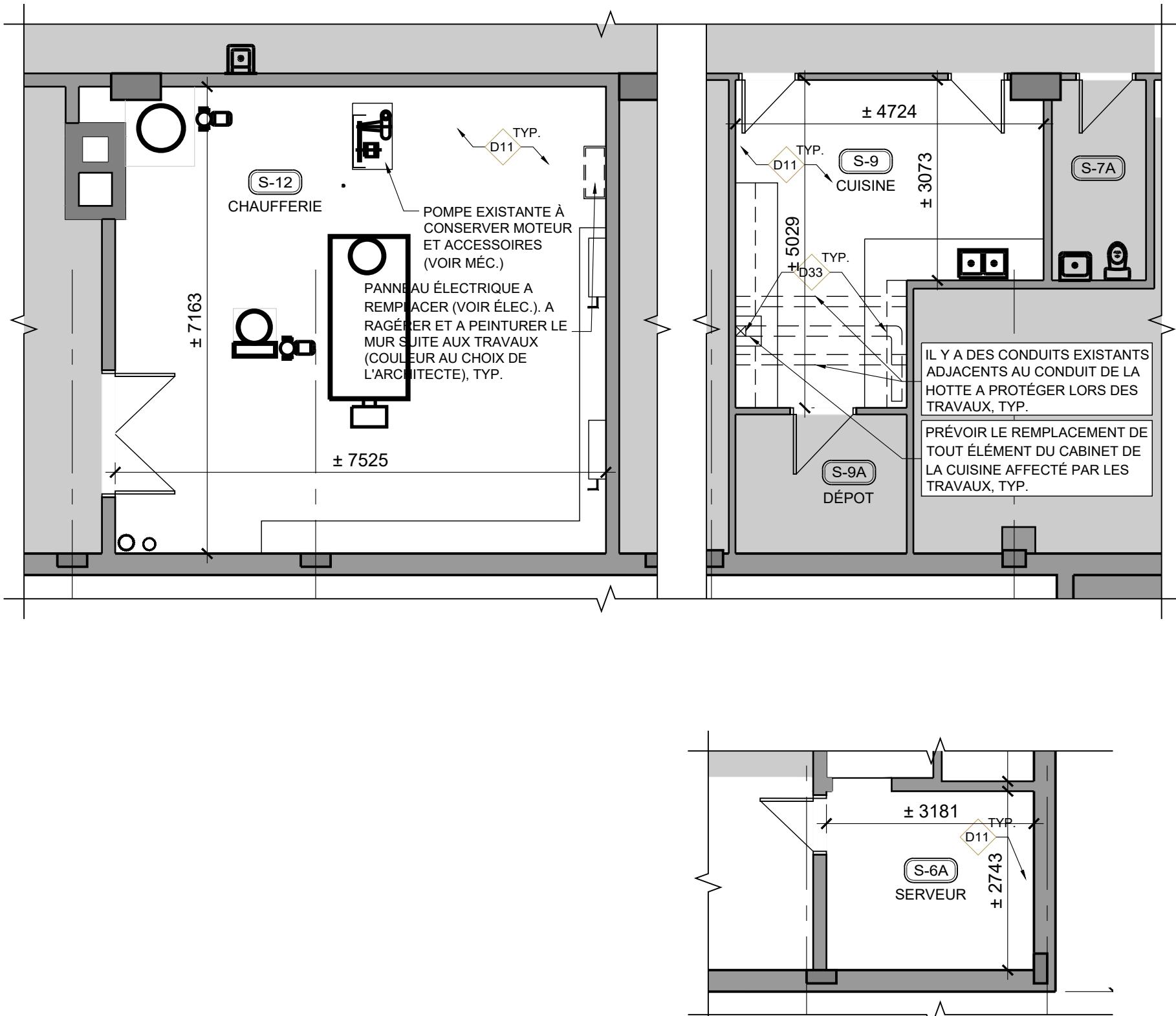
DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01
PROJET
RÉFÉCTION DES PLAFONDS
SUSPENDUS ET MODIFICATIONS
CVAC
ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE
1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8
TITRE

DOSSIER PAR FA DATE 2024.09.06
DESSINE PAR HA/KO ECHELLE INDIQUE
APPROUVE PAR FA DOSSIER 24-945

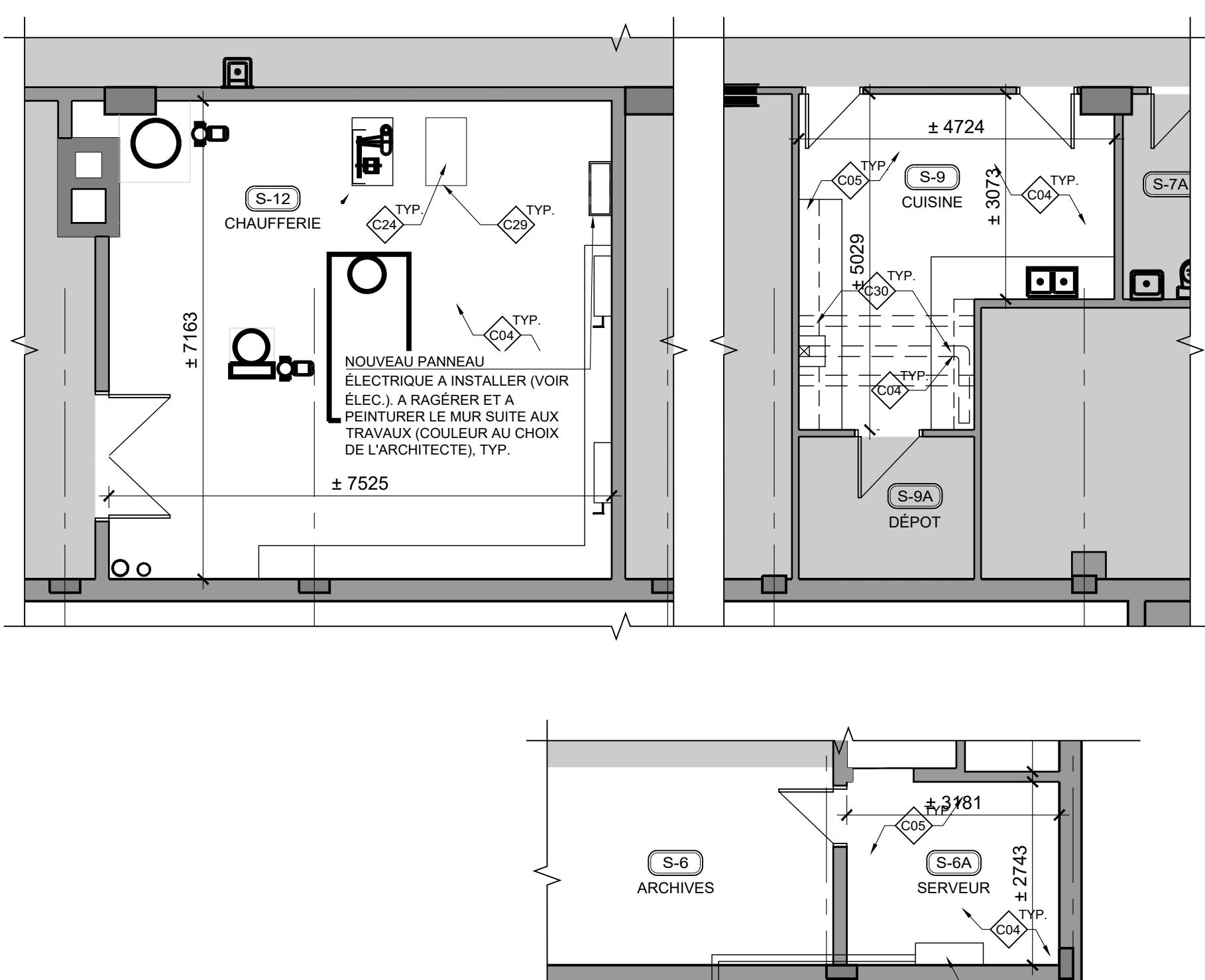
A101



**PHOTOS DE L'EXISTANT
SOUS-SOL**



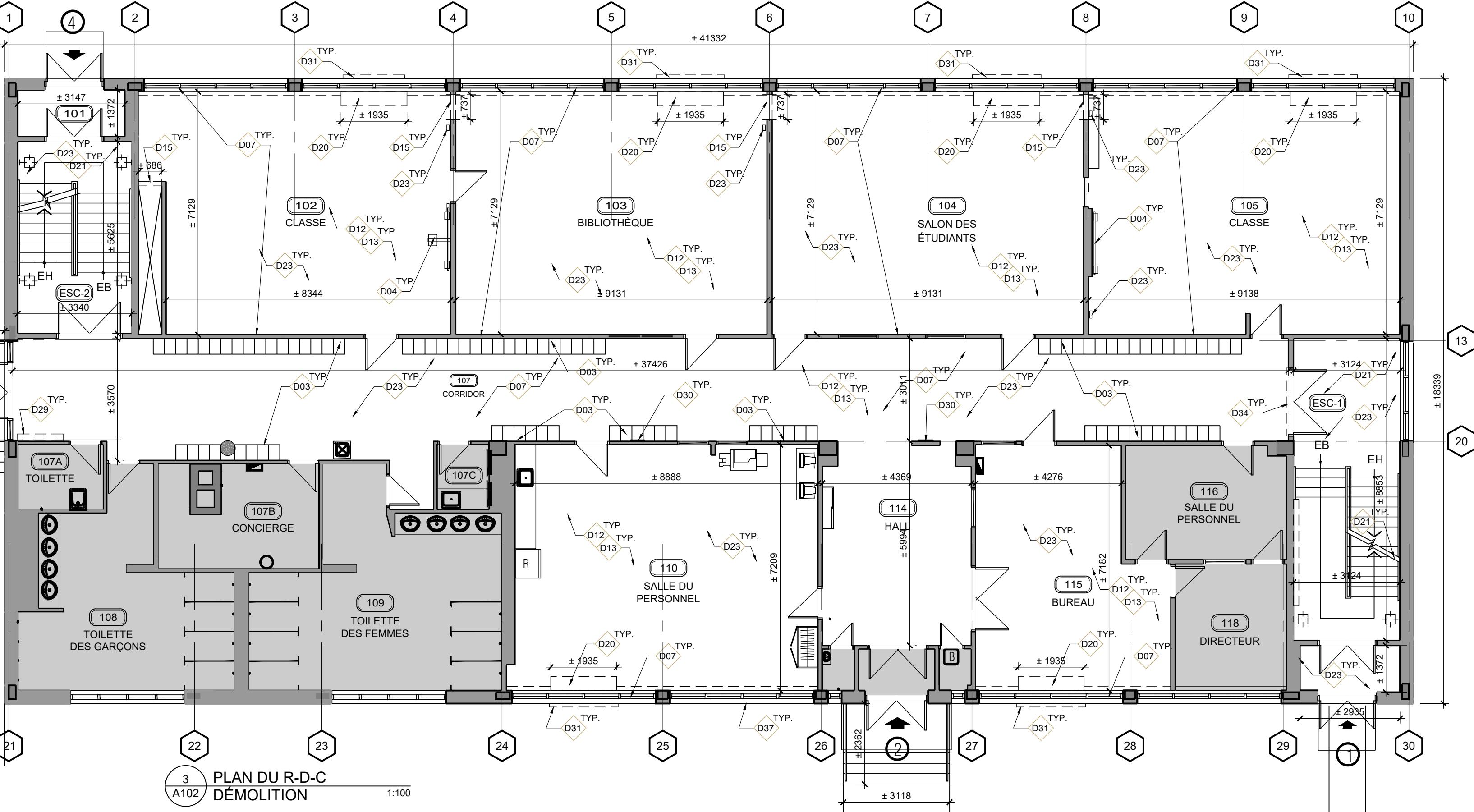
**1 PLANS LOCAUX S-6A, S-9 ET S-12 AU SOUS-SOL
DÉMOLITION**



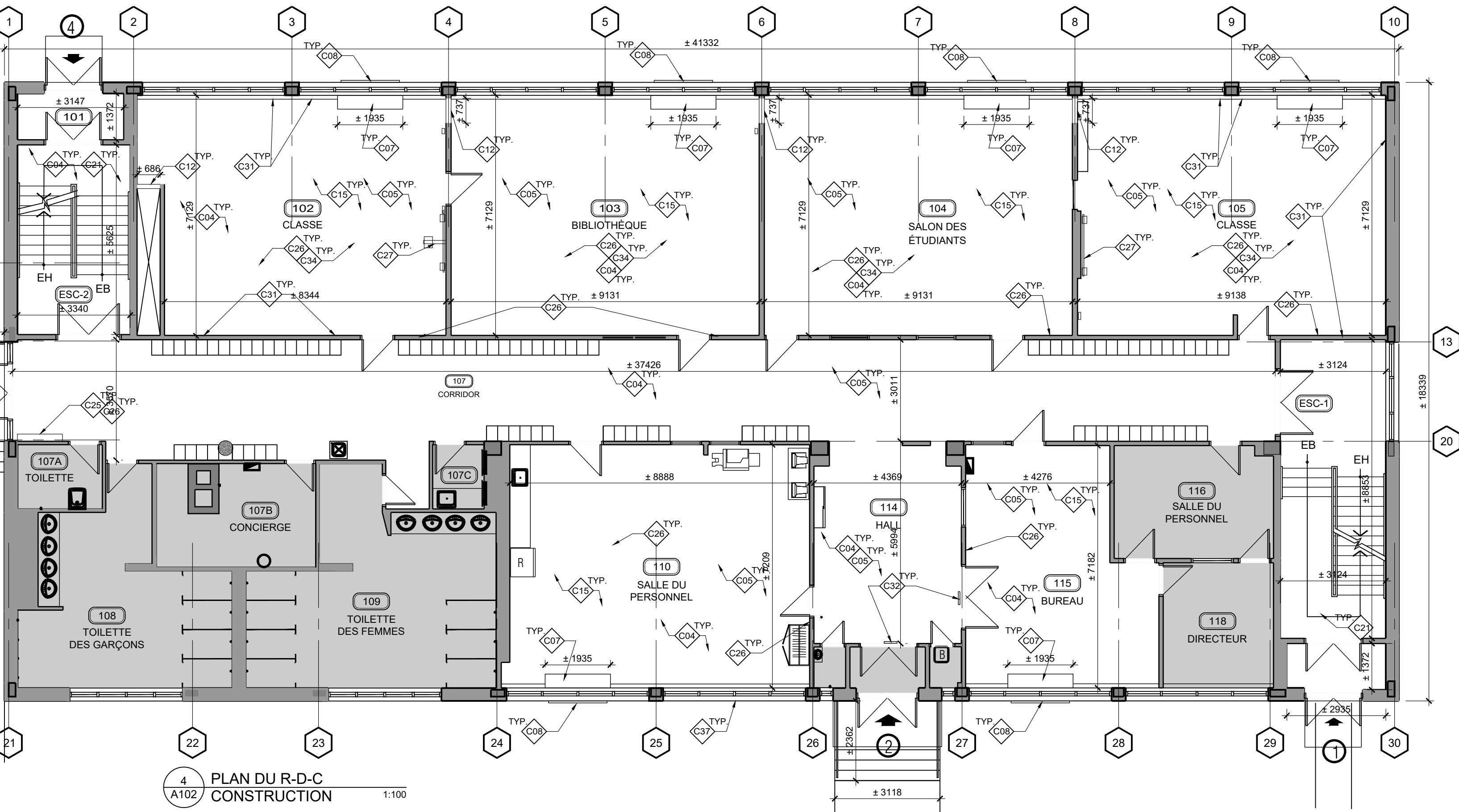
**2 PLANS LOCAUX S-6A, S-9 ET S-12 AU SOUS-SOL
CONSTRUCTION**



**PHOTOS DE L'EXISTANT
R-D-C**



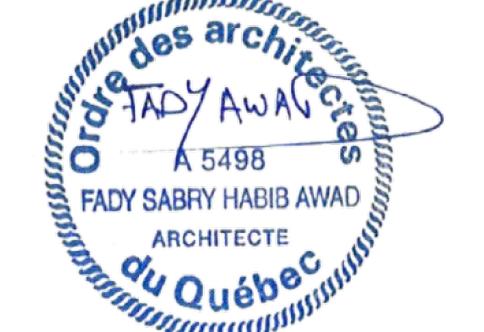
**3 PLAN DU R-D-C
DÉMOLITION**



**4 PLAN DU R-D-C
CONSTRUCTION**

6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-08-22	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-03-26	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2025-02-24	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA

No. REV. DATE TITRE DE L'EMISSION / REVISION VER.



ANA
Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
courriel: info@anaarchitecture.com
Tél: 514-337-0001
F: 514-337-8937
www.anarchitecture.com

INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514-686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL, QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT



No. DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01

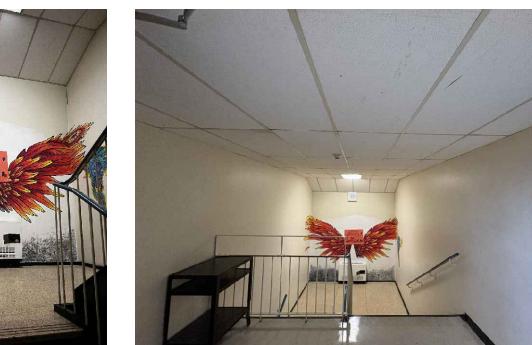
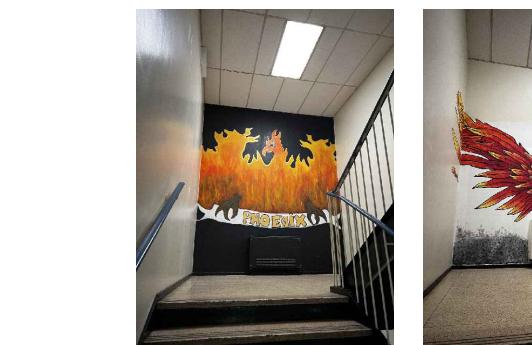
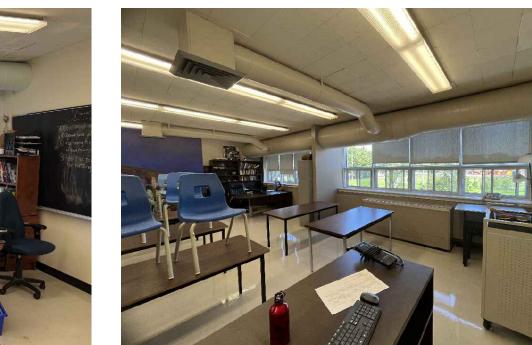
PROJET
**RÉFÉCTION DES PLAFONDS
SUSPENDUS ET MODIFICATIONS
CVAC**
ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE
1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8

TITRE

**PLANS SOUS-SOL ET R-D-C
DÉMOLITION - CONSTRUCTION**

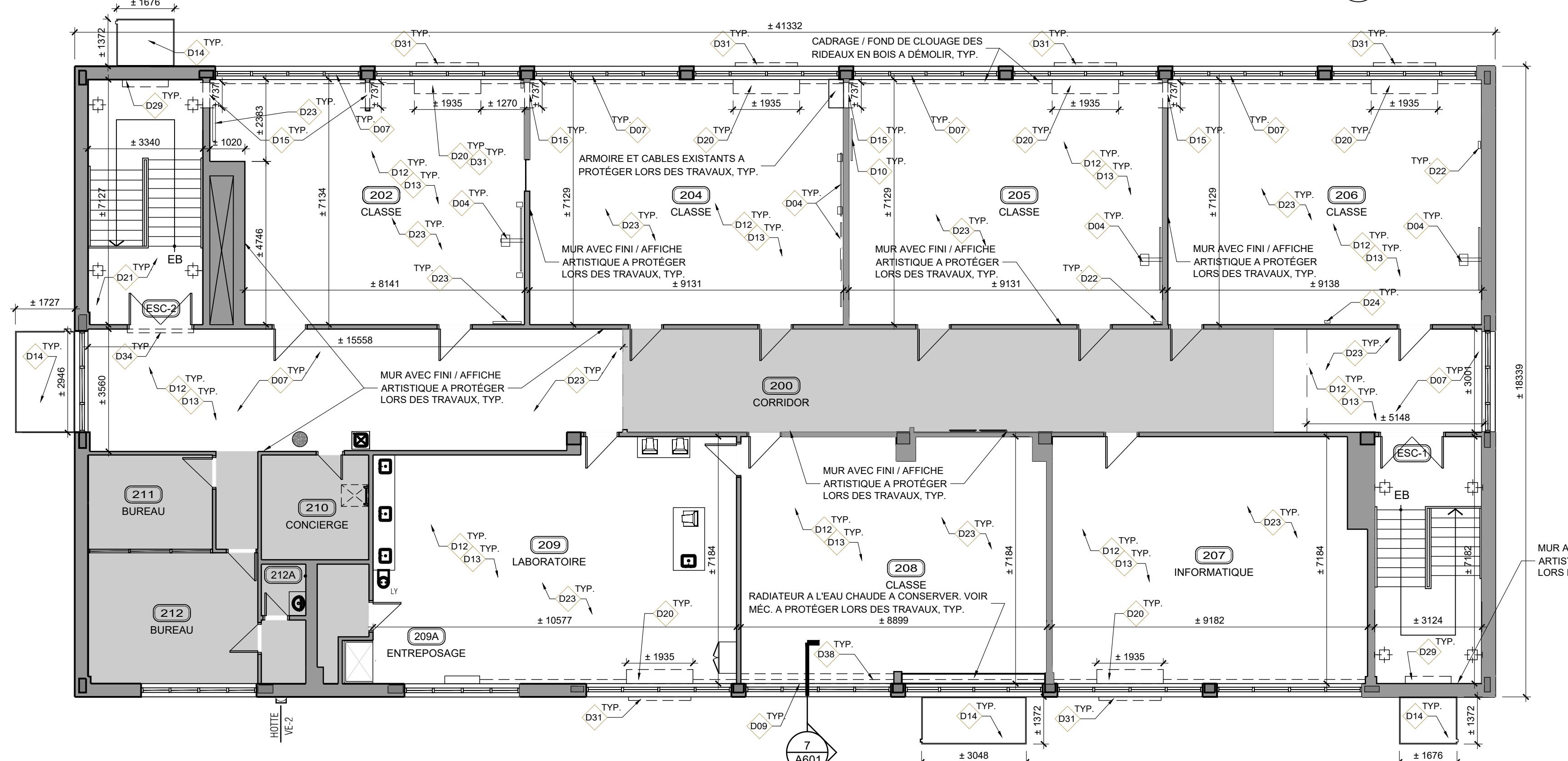
DOSSIER PAR	FA	DATE	2024.09.06
DESSINE PAR	HA/KO	ECHELLE	1:100
APPROUVE PAR	FA	INDIQUE	DOSSIER 24-945

A102



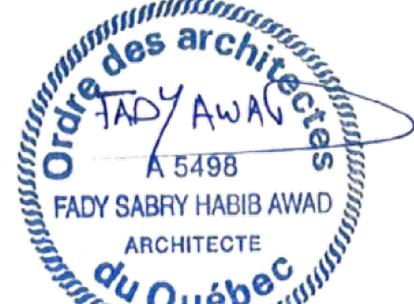
1 PHOTOS DE L'EXISTANT
A103 2E ÉTAGE 1:100

1 PHOTOS DE L'EXISTANT
A103 ESCALIERS 1:100



6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-08-22	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-03-26	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2025-02-24	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA

No. REV DATE TITRE DE L'EMISSION / REVISION VER



ANA
Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
ana@anaarchitecture.com
Tél: 514.437.0909
F: 514.437.8937
www.anaarchitecture.com

INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514.686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT



No. DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01

PROJET
RÉFÉCTION DES PLAFONDS
SUSPENDUS ET MODIFICATIONS
CVAC
ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE

1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8

TITRE

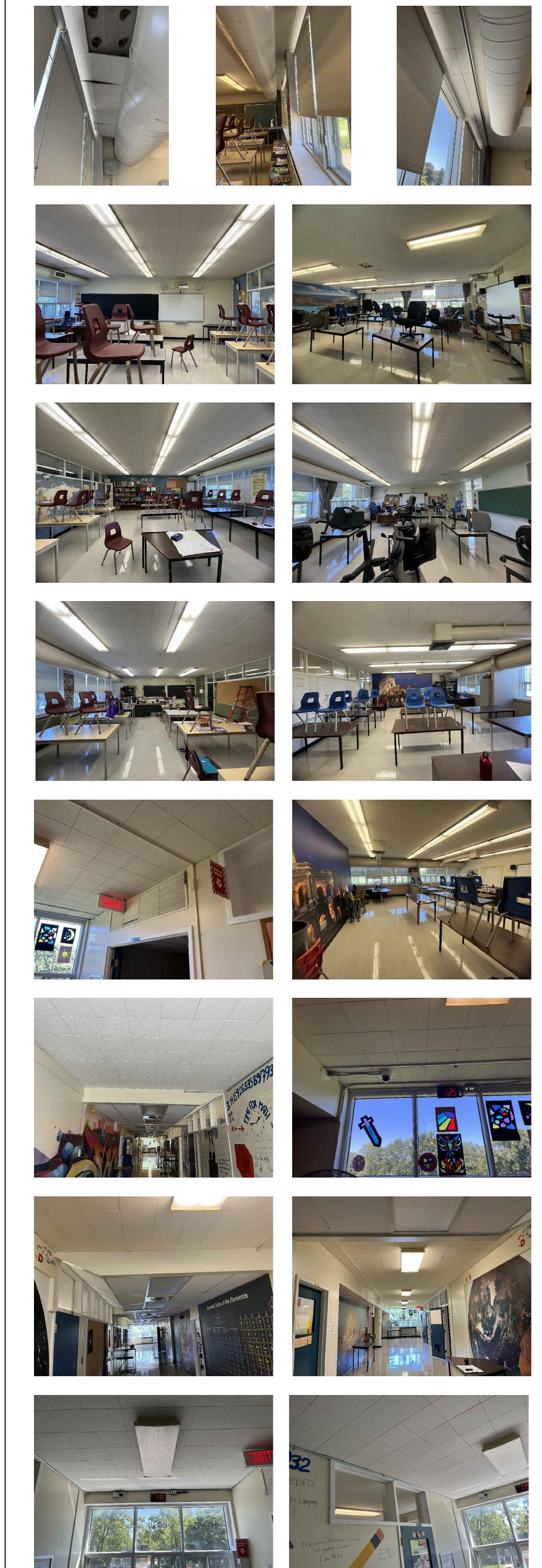
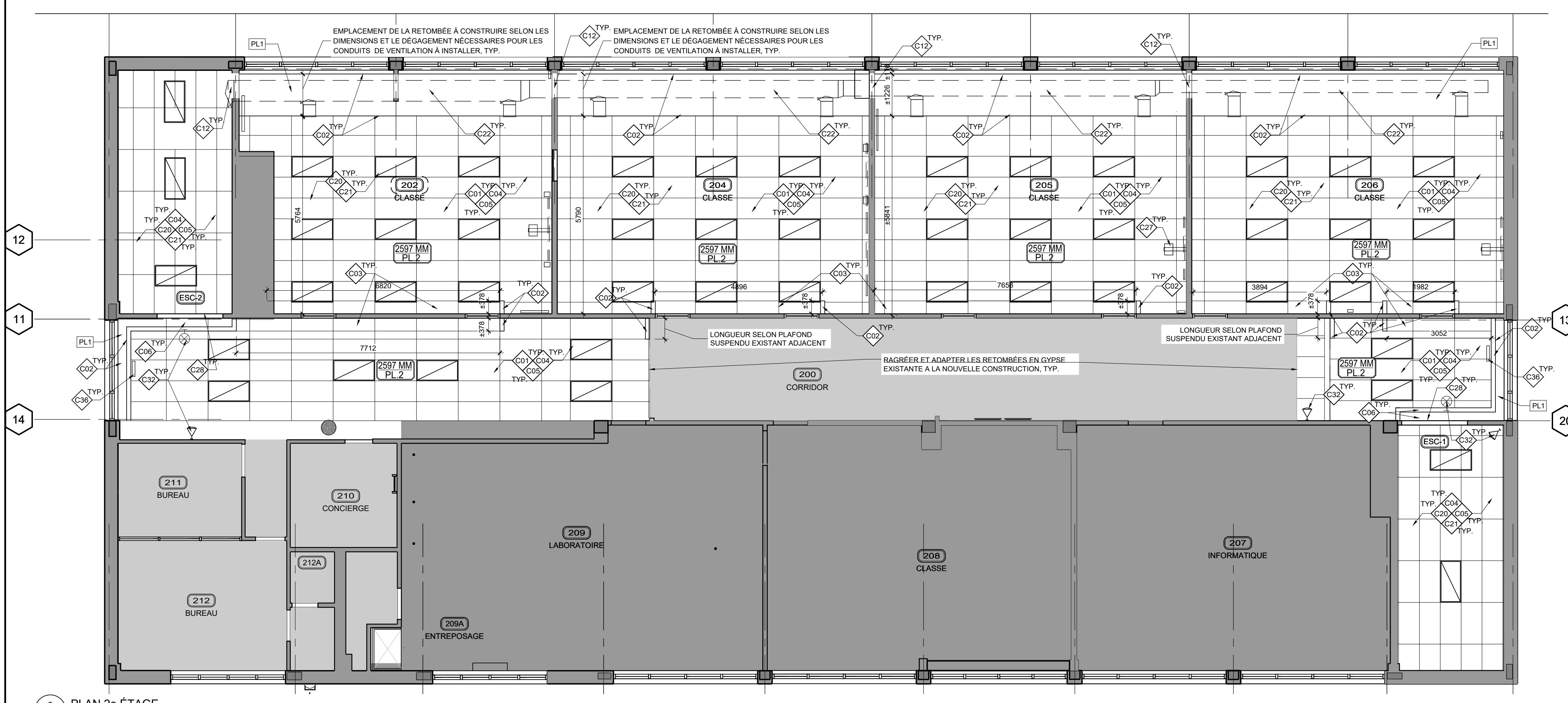
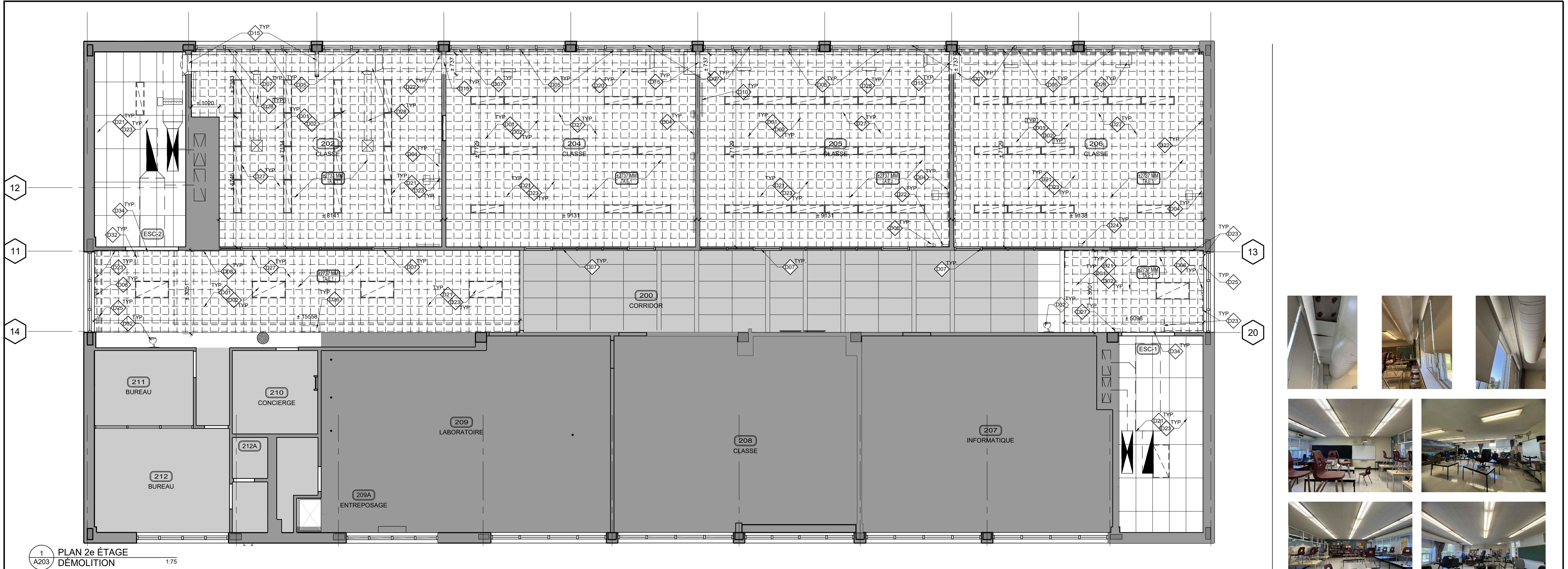
PLAN 2e ÉTAGE
DÉMOLITION - CONSTRUCTION

DOSSIER PAR	FA	DATE	2024.09.06
DESSINE PAR	HA/KO	ÉCHELLE	INDIQUE
APPROUVE PAR	FA	DOSSIER	24-945

A103

2 PLAN DU 2E ÉTAGE
A103 CONSTRUCTION 1:100





PHOTOS DE L'EXISTANT
2e ÉTAGE

6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-08-22	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-03-26	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2025-02-24	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA
No. REV.	DATE	TITRE DE L'EMISSION / REVISION	VER.



ANA
Architecture

ANA Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
ana@anaarchitecture.com
Tél: 514.437.2000
F: 514.437.8937
www.anarchitecture.com

INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514.686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL, QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT



No. DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01

PROJET
RÉFÉCTION DES PLAFONDS
SUSPENDUS ET MODIFICATIONS
CVAC

ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE

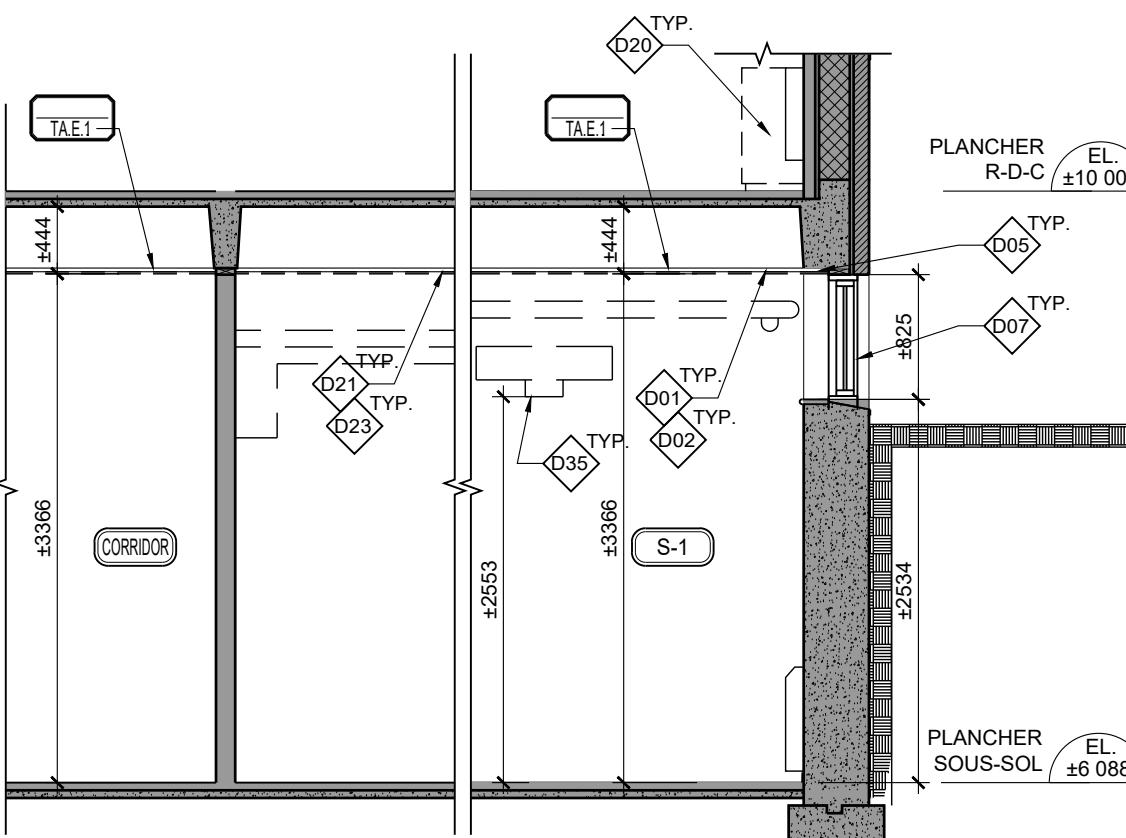
1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8

TITRE
PLANS PLAFONDS RÉFLÉCHIS
2E ÉTAGE
DÉMOLITION - CONSTRUCTION

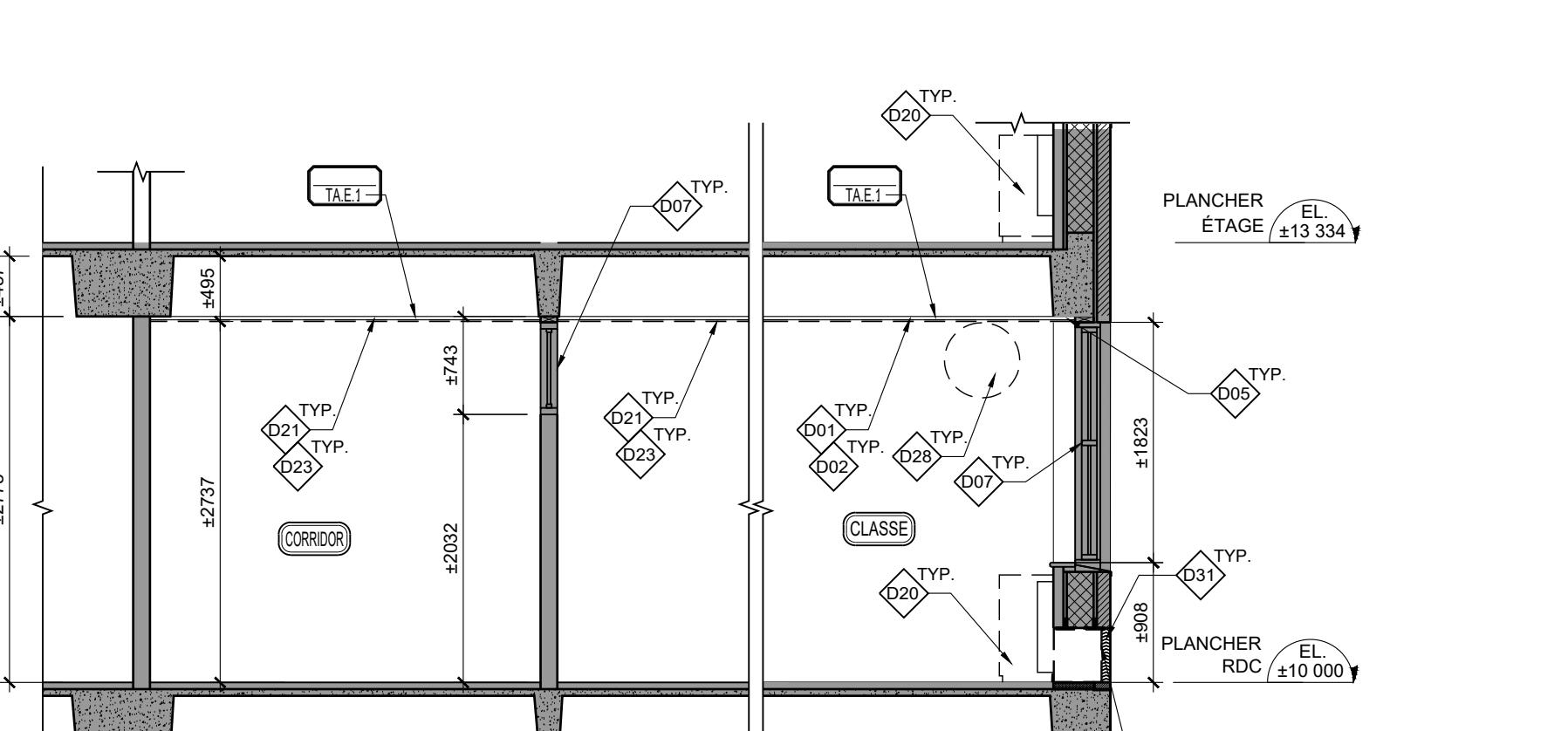
DOSSIER PAR	FA
DESSINE PAR	HA/KO
APPROUVE PAR	FA

DATE 2024.09.06
ECHELLE INDIQUE
DOSSIER 24-945

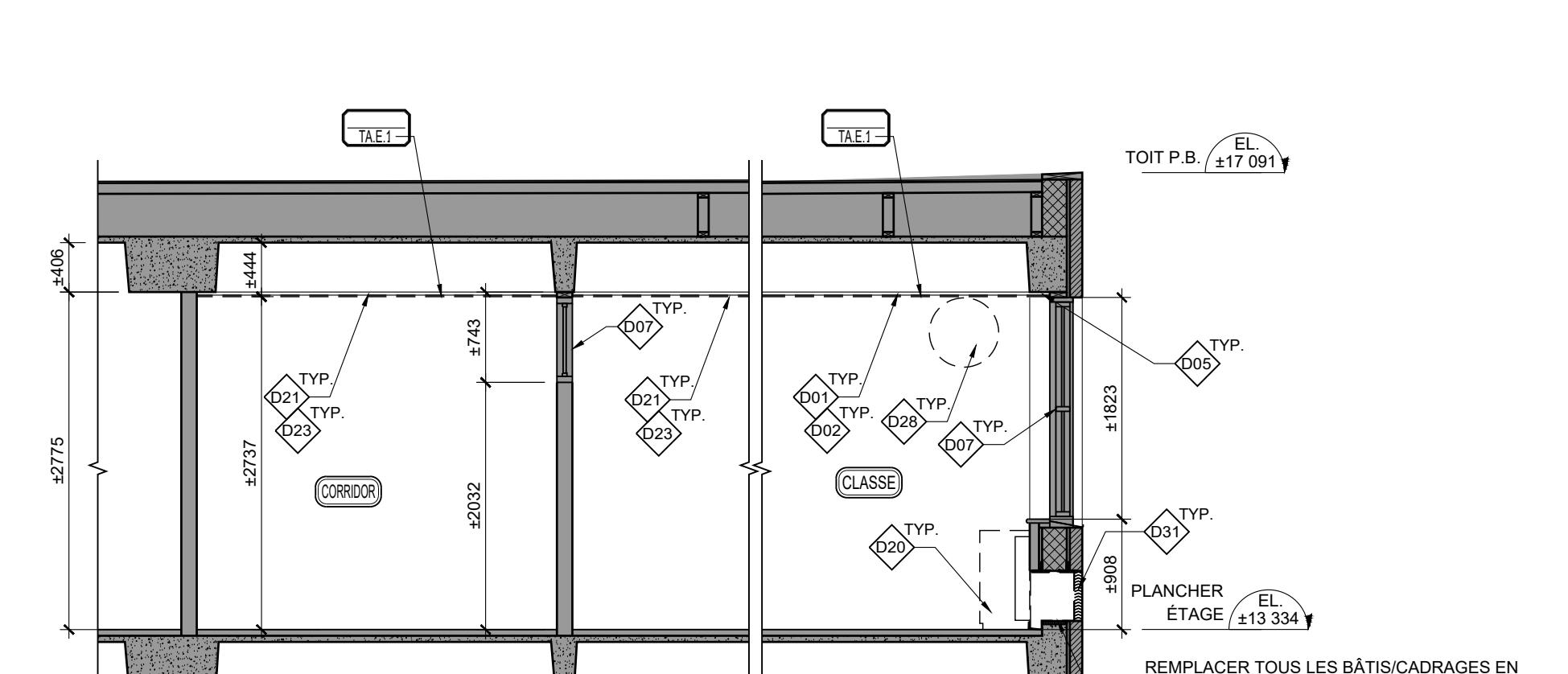
A203



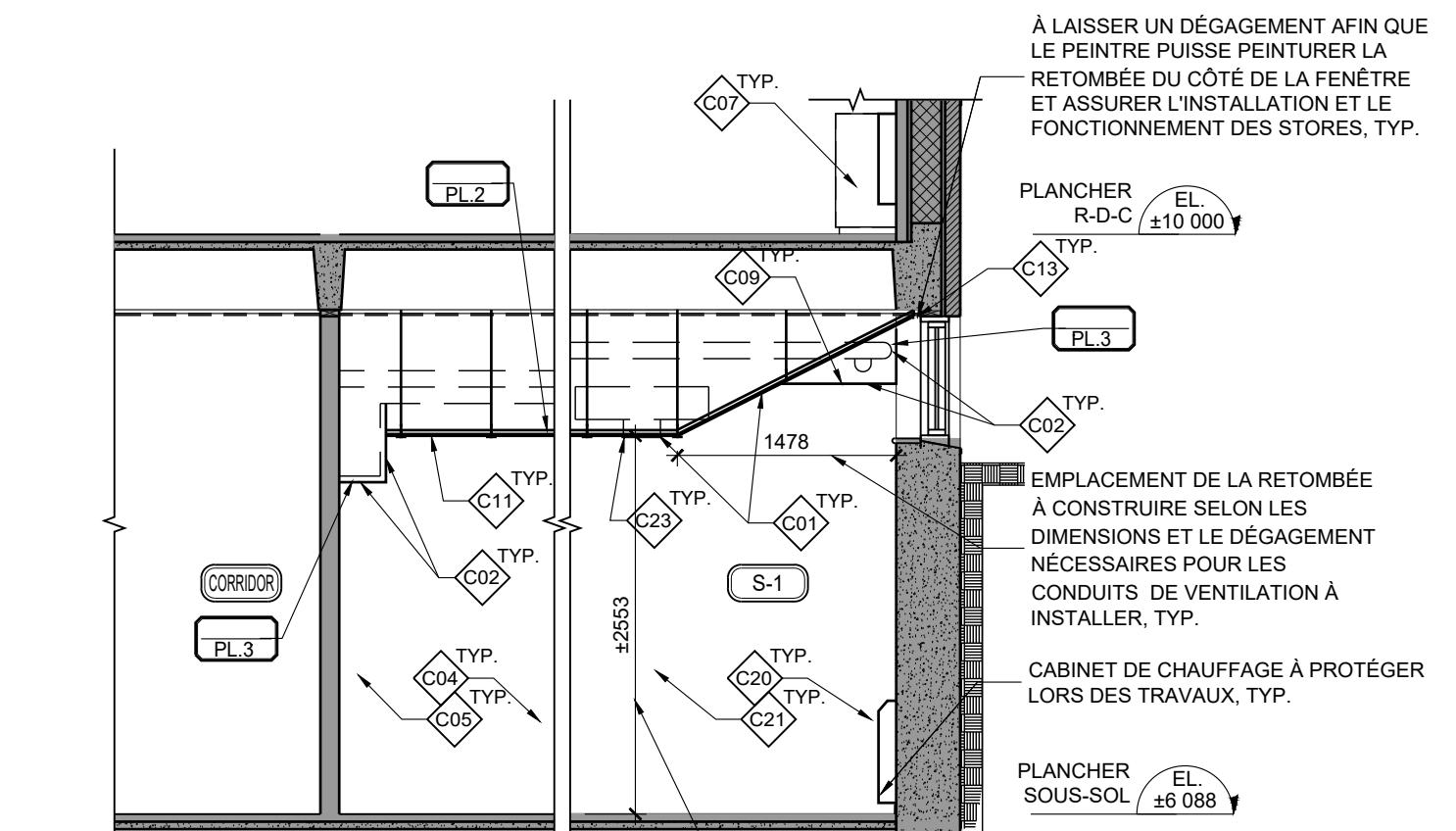
1 COUPE SOUS-SOL - LOCAL S-1
DÉMOLITION 1:50



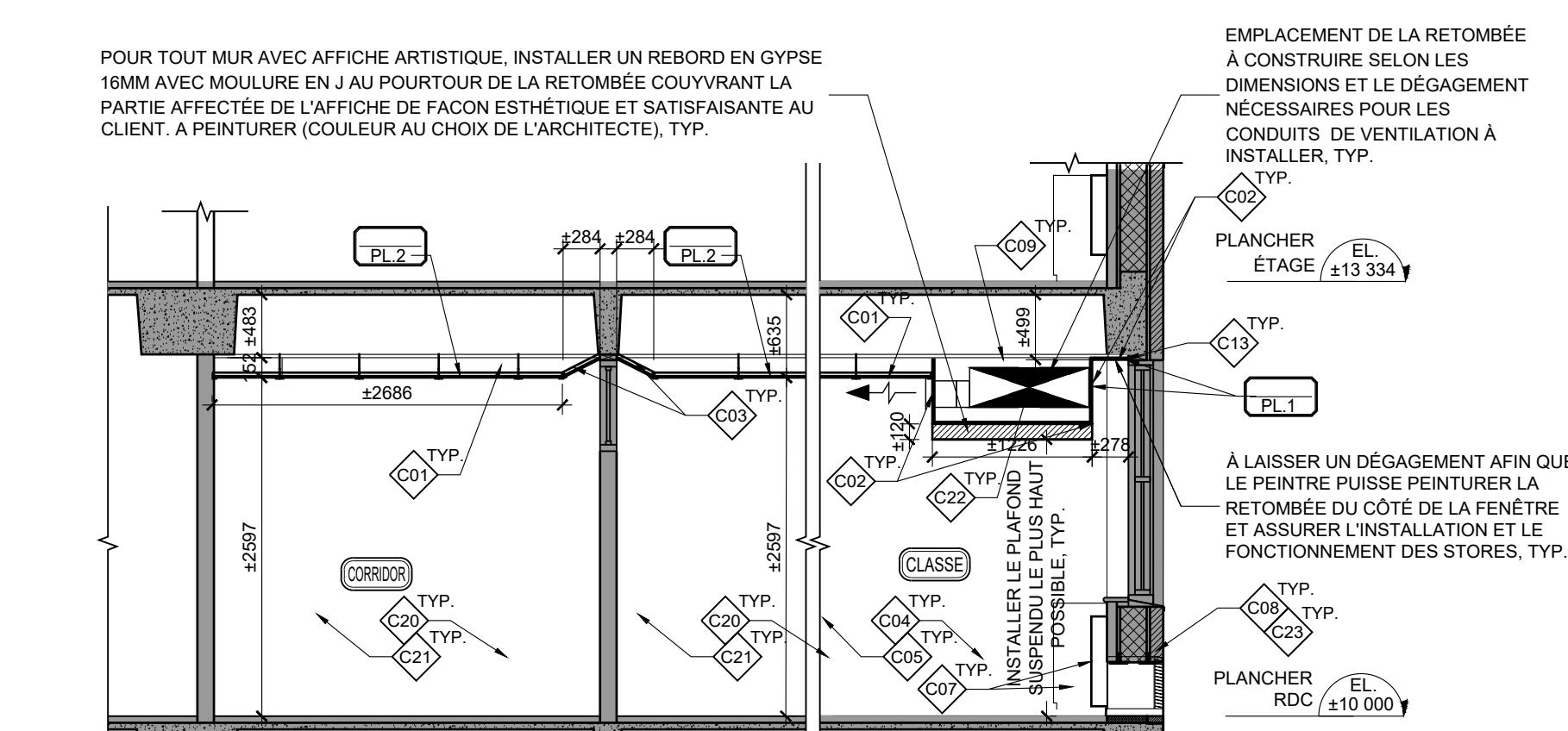
3 COUPE TYPIQUE R-D-C
DÉMOLITION 1:50



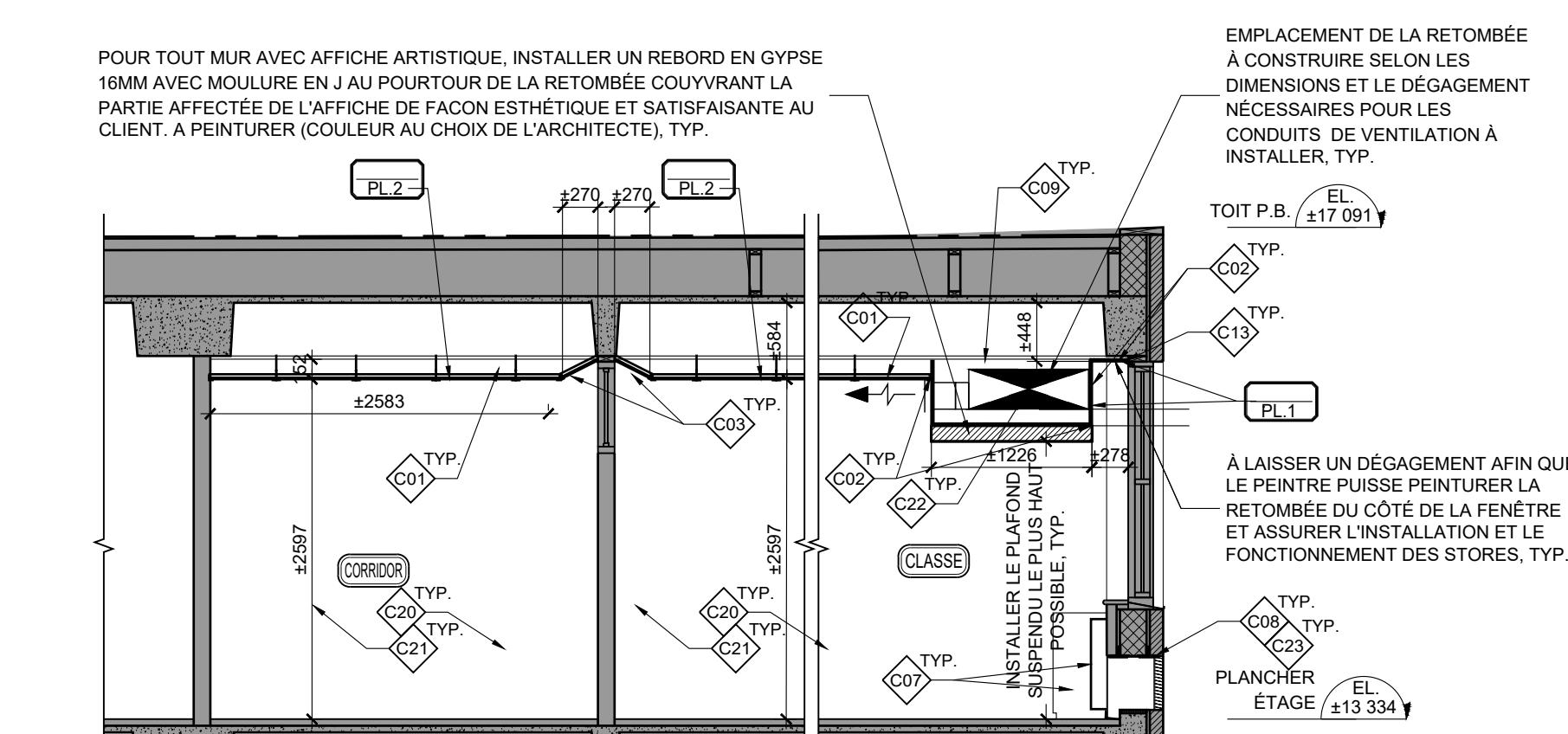
5 COUPE TYPIQUE 2e ÉTAGE
DÉMOLITION 1:50



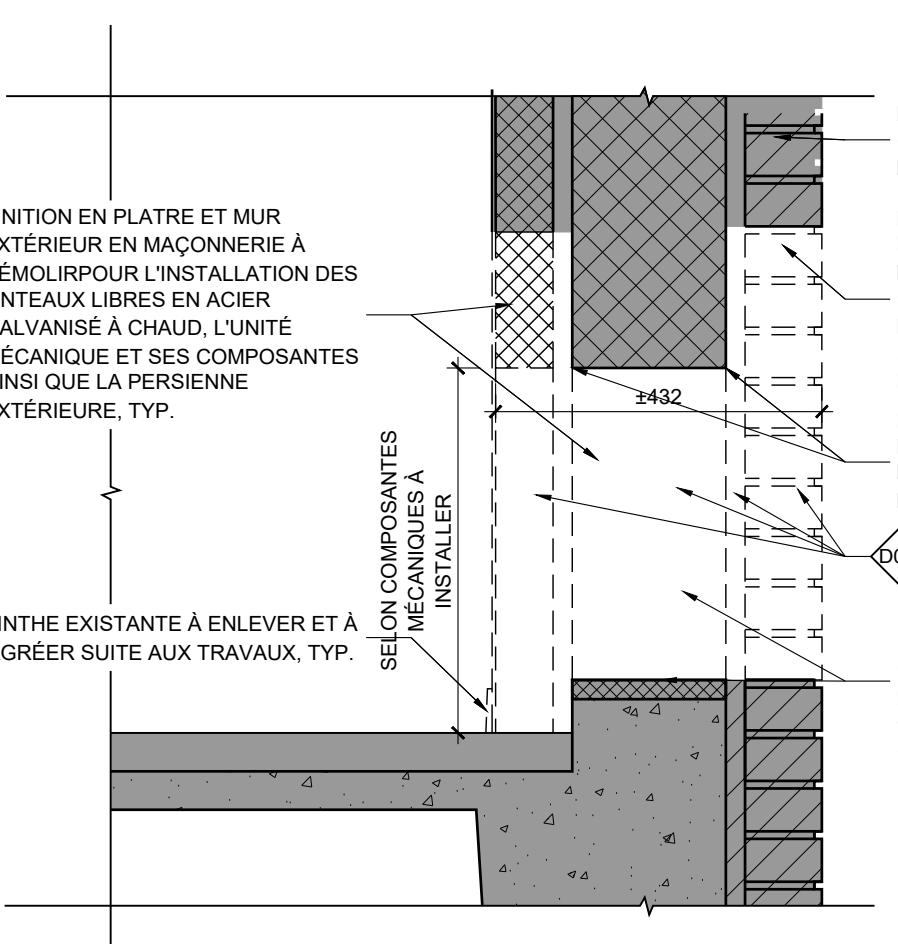
2 COUPE SOUS-SOL
CONSTRUCTION 1:50



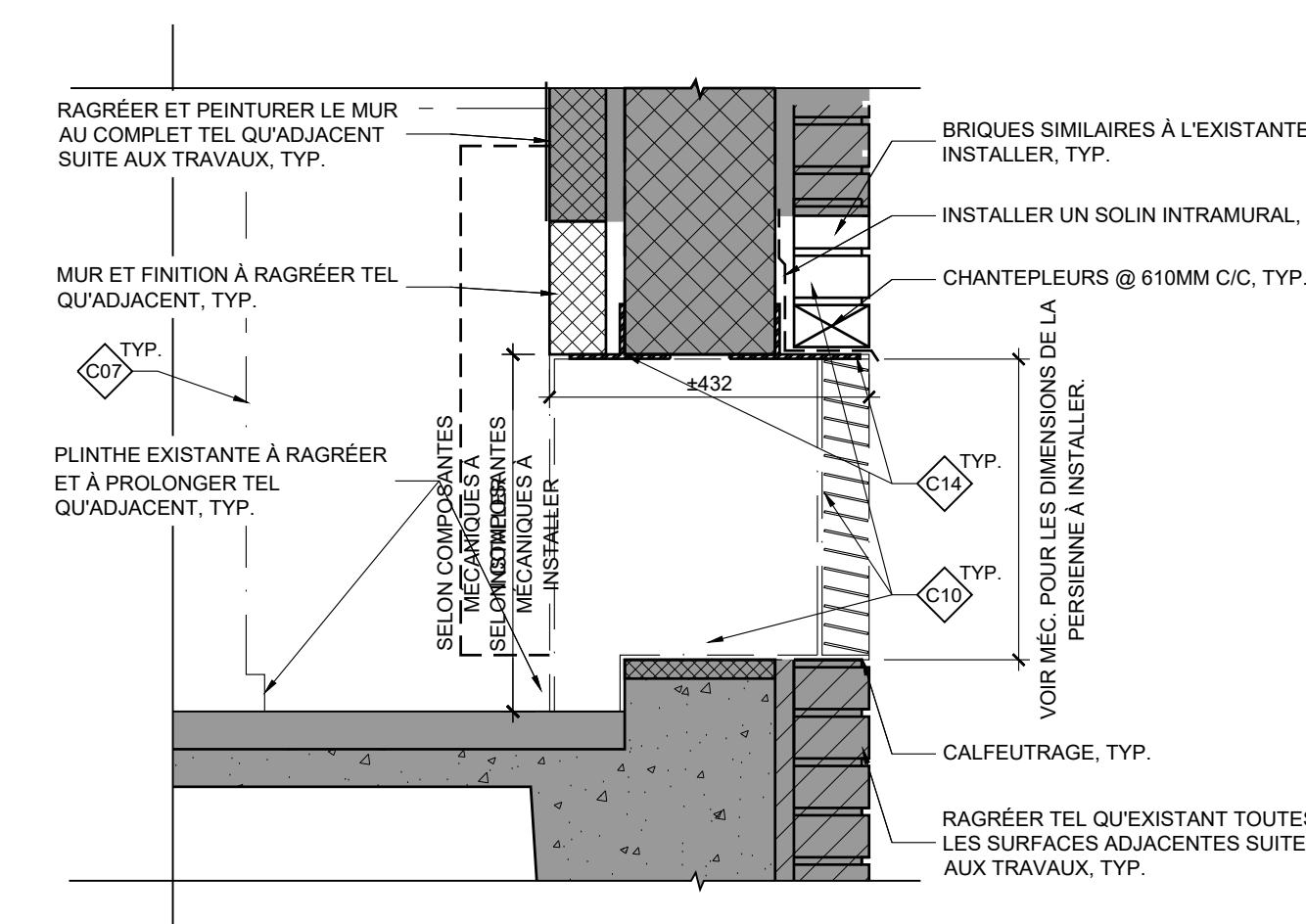
4 COUPE R-D-C
CONSTRUCTION 1:50



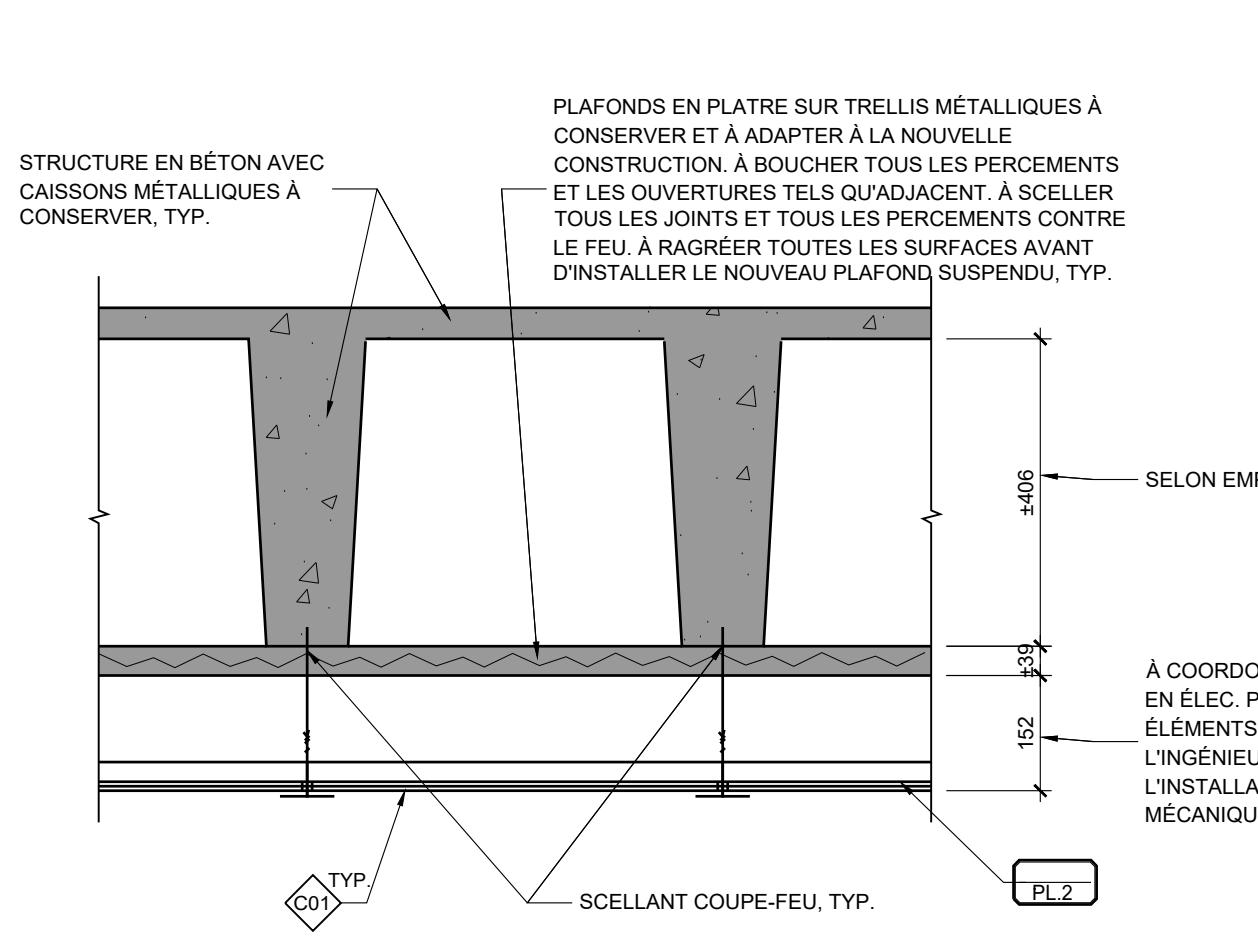
6 COUPE TYPIQUE 2e ÉTAGE
CONSTRUCTION 1:50



7 DÉTAIL TYPIQUE - PERSIENNE VENTILATION EXTÉRIEURE (LOCAL 208)
DÉMOLITION 1:10

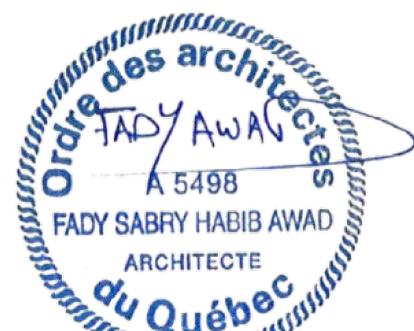


8 DÉTAIL TYPIQUE - PERSIENNE VENTILATION EXTÉRIEURE (LOCAL 208)
CONSTRUCTION 1:10



9 DÉTAIL TYPIQUE - PLAFONDS SUSPENDUS
CONSTRUCTION 1:10

No. REV.	DATE	TITRE DE L'EMISSION / REVISION	VER.
6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-08-22	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-03-26	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2025-02-24	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA



ANA
Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
courriel@anaarchitecture.com
Tél: 514-337-0200
F: 514-337-8937
www.anarchitecture.com

INGÉNIER ÉLECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514-686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT

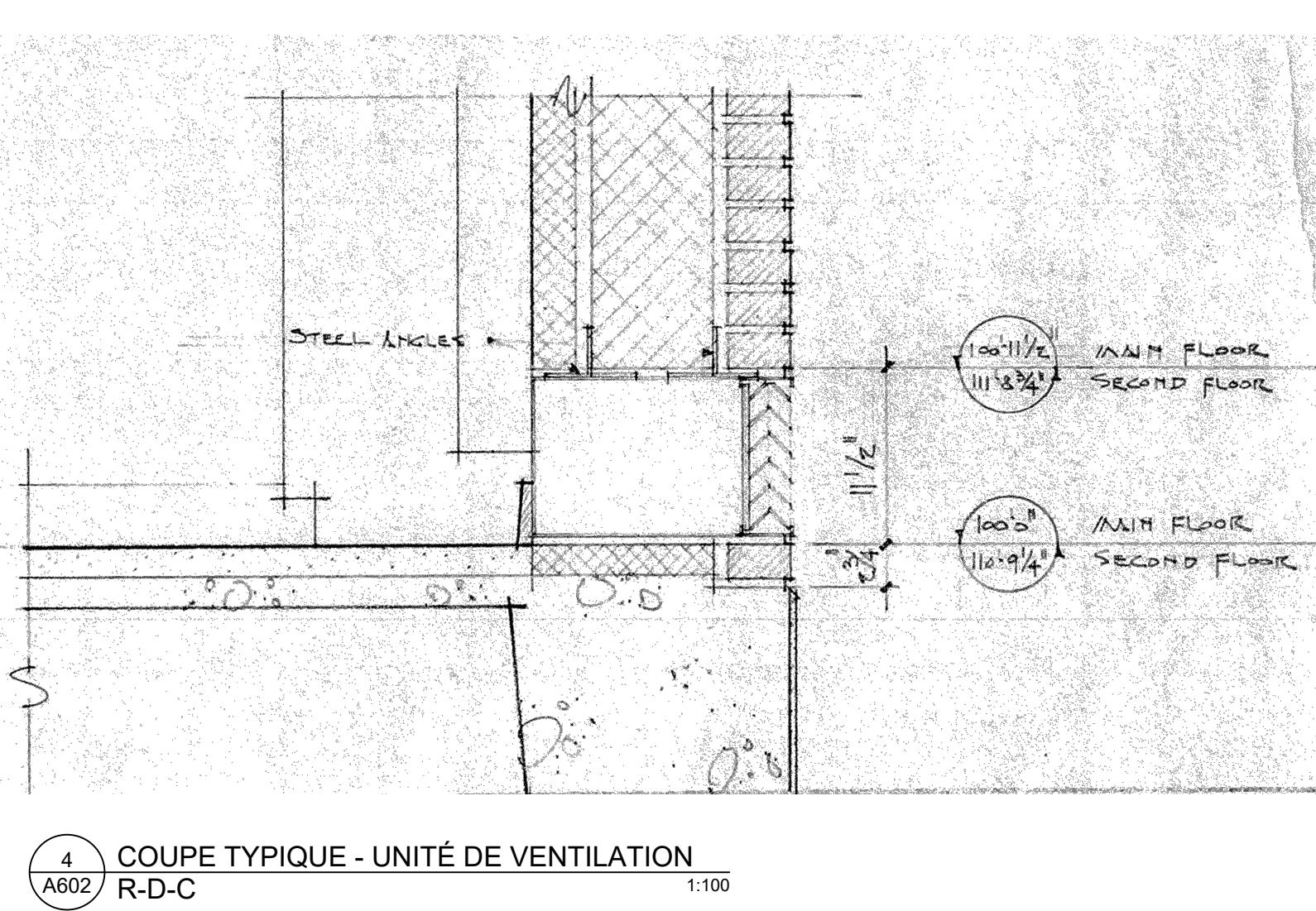
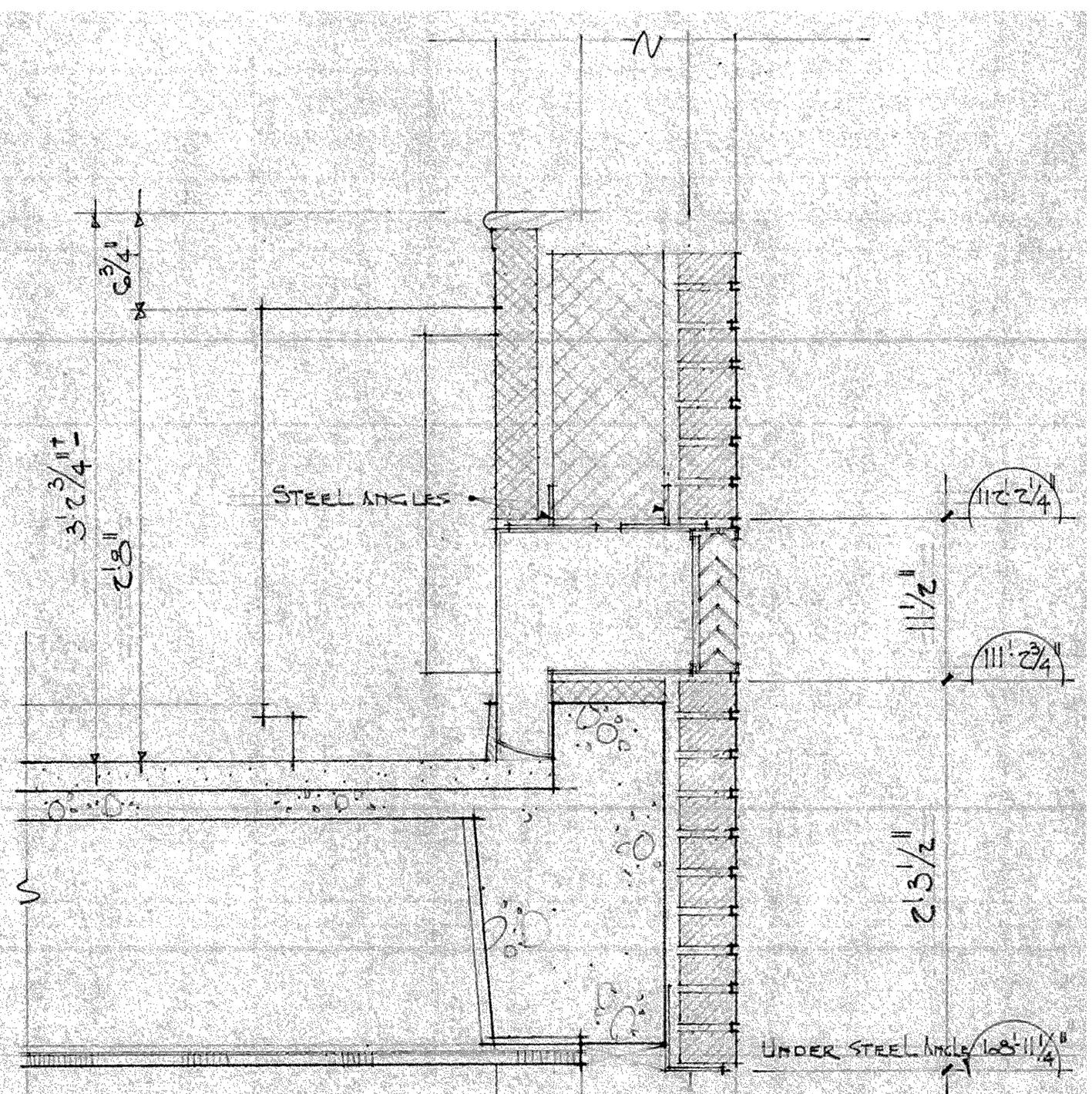
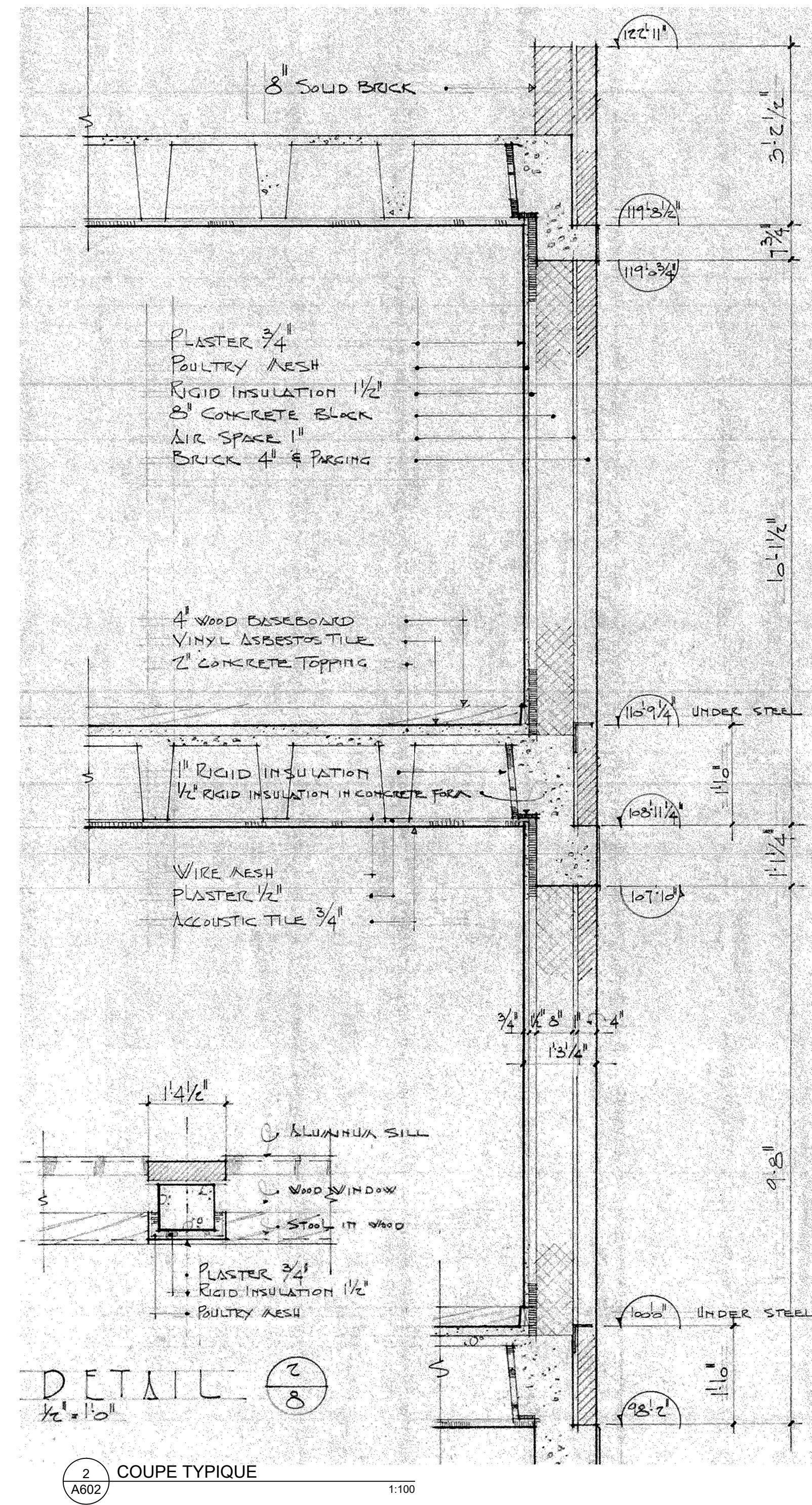
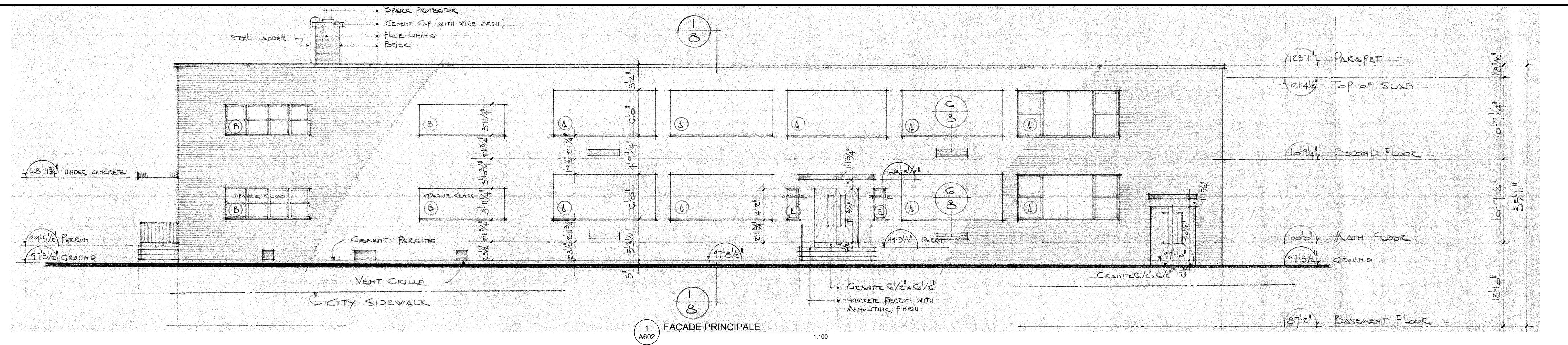
COMMISSION SCOLAIRE
SIR WILFRID-LAURIER
SCHOOL BOARD

No. DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01
PROJET:
RÉFÉCTION DES PLAFONDS SUSPENDUS ET MODIFICATIONS CVAC
ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE
1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8
TITRE:

DÉTAILS TYPIQUES
DÉMOLITION - CONSTRUCTION

DOSSIER PAR	FA	DATE	2024.09.06
DESSINE PAR	FA	ECHELLE	INDIQUE
APPROUVE PAR	FA	HA/KO	Dossier 24-945

A601



6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-03-26	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-02-24	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2024-12-06	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA
No. REV.	DATE	TITRE DE L'EMISSION / REVISION	VER.



ANA
Architecture

ANA Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
ana@anaarchitecture.com
Tél: 514-437-0200
F: 514-437-8937
www.anarchitecture.com

INGÉNIER ELECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514-686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL, QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT



No. DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01

PROJET
RÉFÉCTION DES PLAFONDS
SUSPENDUS ET MODIFICATIONS
CVAC
ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE

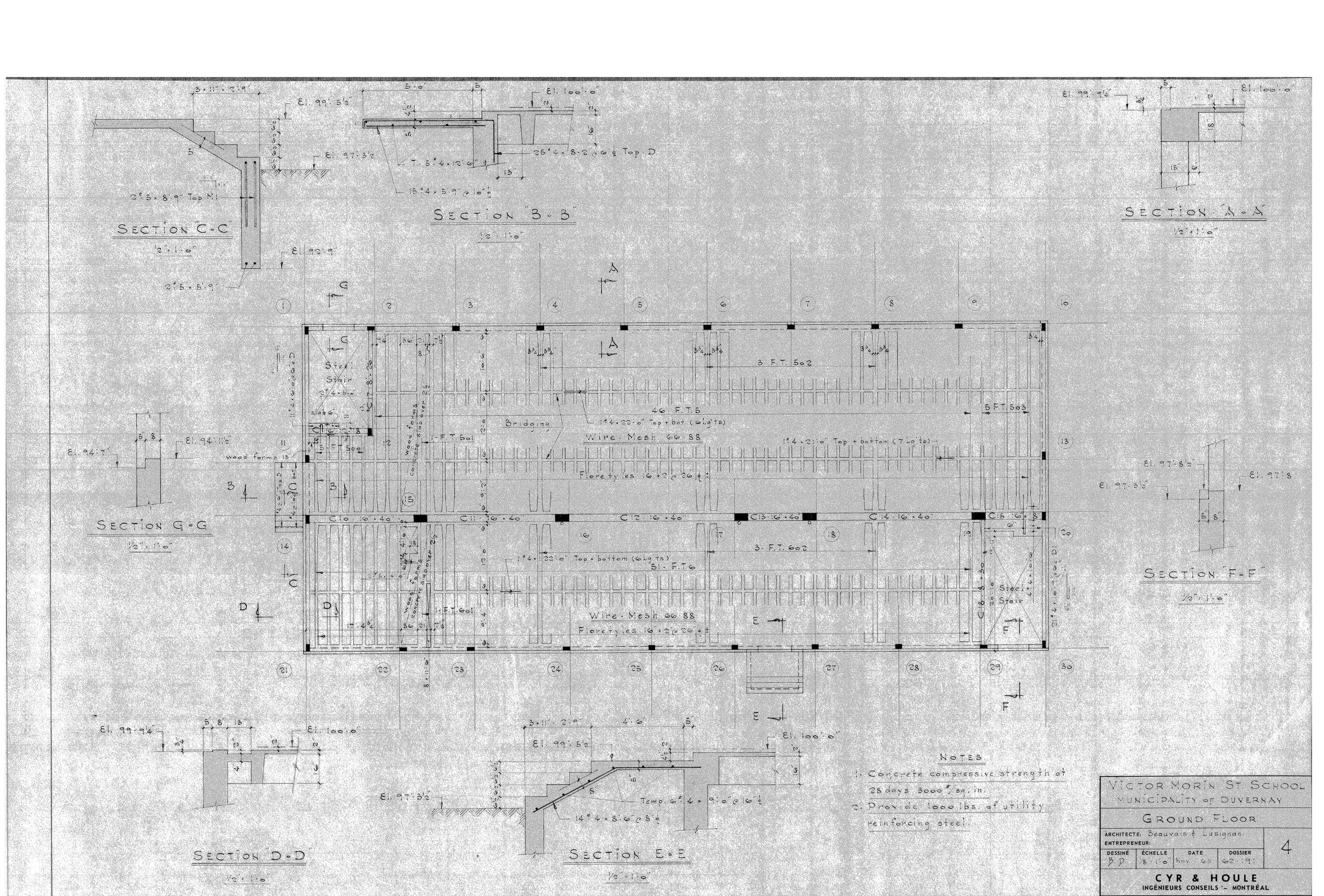
1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8

TITRE

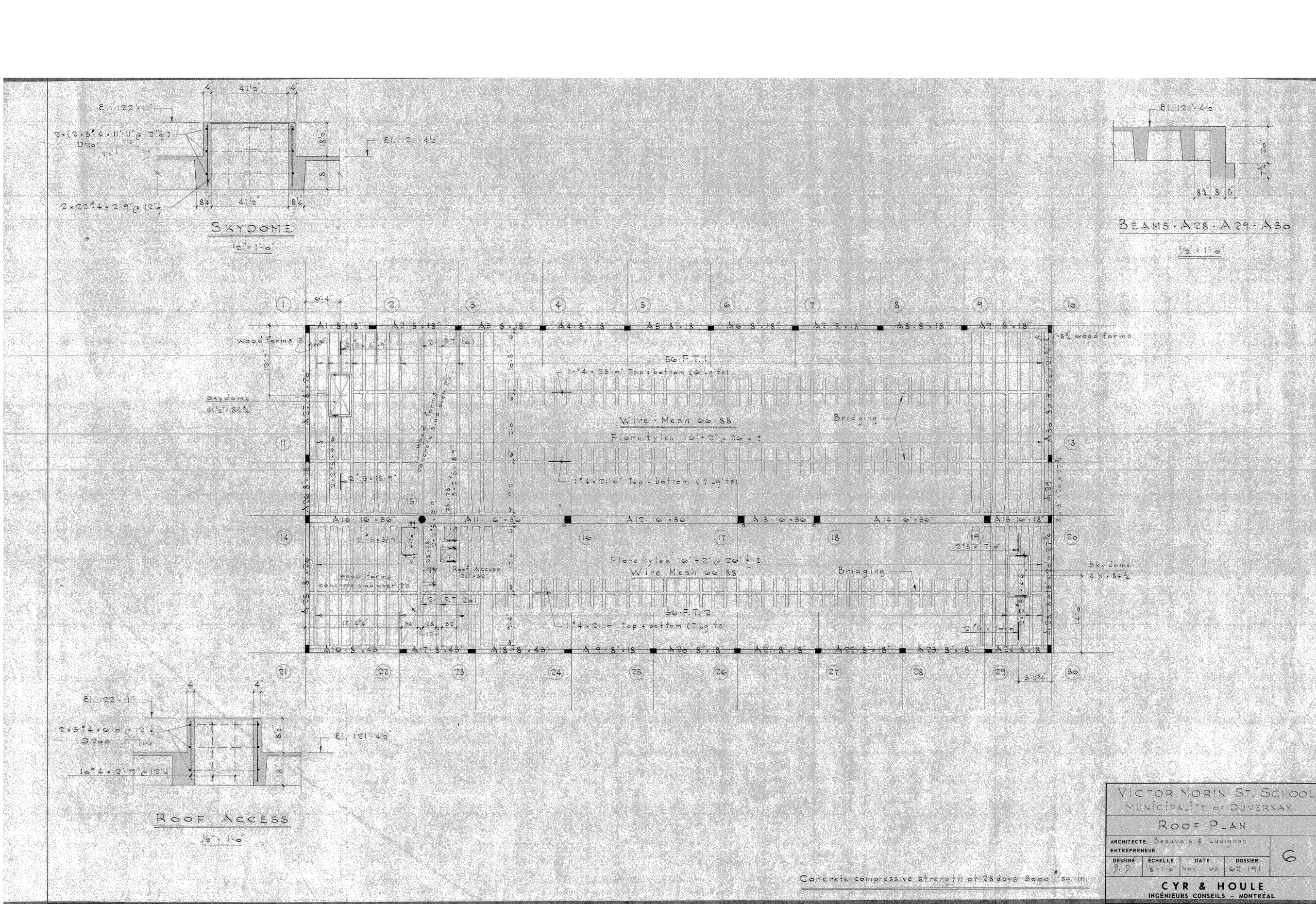
DÉTAILS TYPHIQUES

DOSSIER PAR	FA	DATE	2024.09.06
DESSINE PAR	ECH. INDIQUE	ECH. INDIQUE	
APPROUVE PAR	HA/KO	INDIQUE	

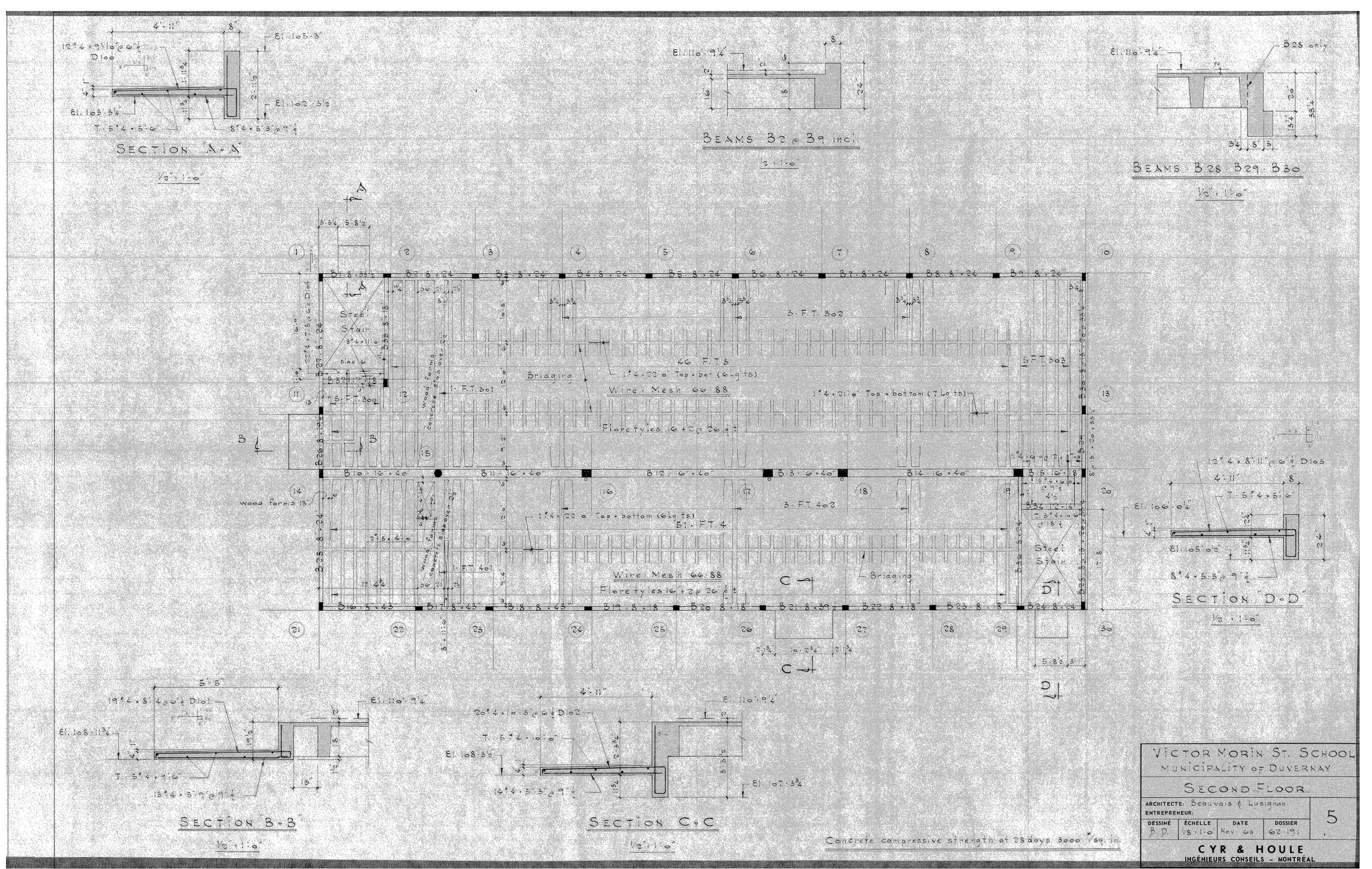
A602
24-945



1 PLAN DE STRUCTURE - R-D-C
A603 PLAN D'ORIGINE N/A



3 PLAN DE STRUCTURE - TOITURE
A603 PLAN D'ORIGINE N/A



2 PLAN DE STRUCTURE - 2e ÉTAGE
A603 PLAN D'ORIGINE N/A

RÉFÉRENCE: DESSINS 1, 2 ET 3 SONT LES PLANS DE CONSTRUCTION D'ORIGINE
PRÉPARÉS EN 1963 PAR CYR & HOULE INGENIEURS CONSEILS - MONTRÉAL

6	2025-10-10	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	FA
5	2025-09-15	ÉMIS POUR PERMIS	FA
4	2025-08-22	DÉFINITIFS SUITE AJOUTS	FA
3	2025-03-26	DÉFINITIFS POUR COMMENTAIRES	FA
2	2025-02-24	PRÉLIMINAIRES POUR COMMENTAIRES	FA
1	2024-12-06	POUR COMMENTAIRES	FA
No.REV	DATE	TITRE DE L'EMISSION / REVISION	VER.



ANA
Architecte

ANA Architecture inc.
9001, boul. de l'Acadie, suite 903
Montréal, Québec, H4N 3H5
ana@anarchitecture.com
Tél: 514.437.0200
F: 514.437.8937
www.anarchitecture.com

INGÉNIER ÉLECTRIQUE / MÉCANIQUE
CONSULTANTS DND INC.
Tél: 514.686-3842
297, BLV SAINT-ELZÉAR Ouest,
LAVAL, QC, H7L 3N5
CANADA

CLIENT



No. DOSSIER CLIENT: PI-186-24-01

PROJET
RÉFÉCTION DES PLAFONDS
SUSPENDUS ET MODIFICATIONS
CVAC

ÉCOLE PHOENIX ALTERNATIVE

1105 rue Victor-Morin, Laval, Québec, H7G 4B8

TITRE

PLANS DE RÉFÉRENCES

DESSINÉ PAR	FA	DATE	2024.09.06
DESSINÉ PAR	HA/KO	ÉCHELLE	INDIQUE
APPROUVE PAR	FA	Dossier	24-945

A603